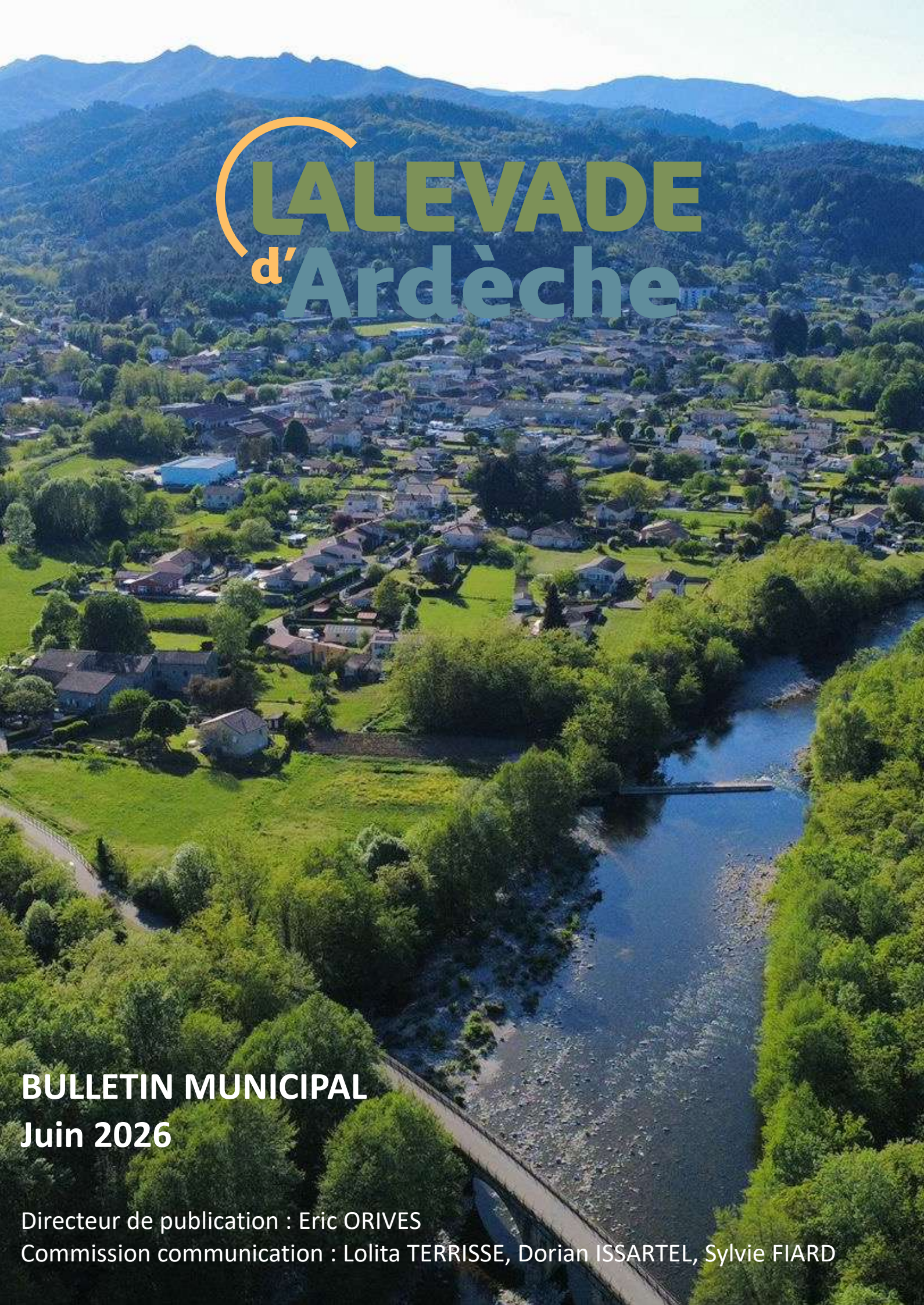




LA LEVADE **d'Ardèche**

BULLETIN MUNICIPAL
Juin 2026

Directeur de publication : Eric ORIVES

Commission communication : Lolita TERRISSE, Dorian ISSARTEL, Sylvie FIARD

Le mot du maire

Chères Levadoises, chers Levadois,

C'est avec une profonde reconnaissance que je m'adresse à vous aujourd'hui, à l'occasion de ce premier bulletin municipal de notre nouveau mandat.

Après avoir eu l'honneur de servir notre commune de 2014 à 2020, vous m'avez à nouveau accordé votre confiance cette année. Je mesure pleinement la responsabilité qui m'incombe et je tiens à vous en remercier sincèrement.

Ce nouveau mandat s'ouvre avec la volonté de poursuivre le travail engagé, mais aussi d'insuffler une nouvelle dynamique à notre commune.

Avec l'ensemble du conseil municipal, nous sommes déterminés à agir dans l'intérêt de tous, en restant à l'écoute de vos attentes et en construisant des projets concrets pour améliorer votre cadre de vie.

Nos priorités seront guidées par des valeurs simples mais essentielles : proximité, transparence et engagement. Nous aurons à cœur de préserver l'identité et la qualité de vie de Lalevade-d'Ardèche, tout en préparant son avenir avec ambition et responsabilité.

Ce bulletin municipal sera un lien entre nous. Il vous informera régulièrement des actions menées, des projets en cours et des événements qui font vivre notre commune.

Je vous invite également à participer à la vie locale, à partager vos idées et à vous impliquer dans les initiatives communales.

Ensemble, nous continuerons à faire de Lalevade-d'Ardèche une commune dynamique, solidaire et tournée vers l'avenir.

Bel été à toutes et à tous !



Eric ORIVES

Sommaire

- | | |
|--------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Vie municipale | 8. Communauté des Communes ASV |
| 2. Projets/Travaux/Entretiens | 9. Zoom sur Lalevade-d'Ardèche |
| 3. Enfance - Écoles - Jeunesse | 10. Parole de nos commerçants |
| 4. Vie locale | 11. Jeux |
| 5. Vie associative | 12. État civil |
| 6. Culture et spectacles | 13. Annexes |
| 7. Informations pratiques | 14. Le mot des élus de l'opposition |

1. Vie municipale

À la suite des élections municipales du 15 mars 2026, le nouveau conseil municipal s'est réuni le 20 mars pour son installation.

À cette occasion, **Éric ORIVES** a été élu maire de la commune. Il est désormais chargé de conduire les actions municipales, de représenter la commune et de mettre en œuvre les décisions du conseil municipal.

Le conseil municipal a également procédé à l'élection des adjoints, désignés pour accompagner le maire dans ses fonctions, suivre les différents domaines de la vie communale (travaux, écoles, vie associative, finances et budget, urbanisme, etc.).

4 adjoints :

- **Hélène VANDEVELDE**, 1re adjointe
- **Frédéric MORIN**, 2e adjoint
- **Isabelle CHAMBOULEYRON** 3e adjointe
- **Angel GONZALEZ**, 4e adjoint

7 Conseillers municipaux délégués de la majorité :

- **Lolita TERRISSE**
- **Dorian ISSARTEL**
- **Sylvie FIARD**
- **Loïc DUSSERRE**
- **Sonia GARCIA**
- **Elise WAREMBOURG**
- **Jean-Noël MOULIN**

3 Conseillers de l'opposition :

- **Dominique FIALON**, conseiller municipal
- **Béatrice HILAIRE**, conseillère municipale
- **Damien CHANEAC**, conseiller municipal

Cette nouvelle équipe municipale s'engage à travailler collectivement, dans un esprit de responsabilité, de proximité et de respect, au service de l'ensemble des habitants de notre commune. Attachés au dialogue et à l'écoute, nous avons à cœur de prendre en compte les attentes et les préoccupations de chacun, afin de construire des réponses adaptées et durables.

Animés par une volonté commune d'agir dans l'intérêt général, nous mettrons nos compétences et notre énergie au service de projets concrets, visant à améliorer le cadre de vie, renforcer la solidarité et accompagner le développement harmonieux de notre territoire.

Dans cet esprit, nous souhaitons également favoriser la participation citoyenne et maintenir un lien constant avec les habitants, convaincus que c'est ensemble que nous ferons avancer notre commune.



Nous tenons à saluer l'engagement de Céline, Didier et Stéphane

👉 Ressources humaines

Mélanie, agent comptable, est partie entamer une nouvelle étape de sa carrière. Même si son passage parmi nous fut bref, nous avons apprécié son professionnalisme et sa collaboration. Nous la remercions pour son engagement.

Monsieur GARCIA Juan, José, agent communal, a été titularisé au 1er mai 2026 à la suite de sa stagiairisation.



👉 Recrutement surveillant baignade

L'aire de loisirs de la Clape accueillera cet été Nino, surveillant de baignade titulaire du BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique).

Présent à partir du 6 juillet au 31 août, du mardi au dimanche de 13h15 à 18h15.

Il veillera à la sécurité des usagers et au bon déroulement des activités de baignade tout au long de la saison estivale.

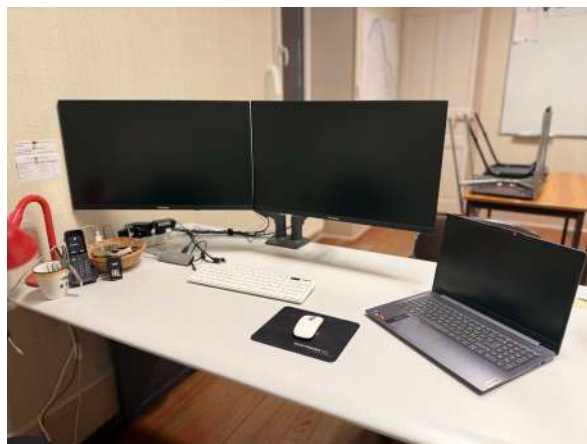
Sa présence permettra aux familles et visiteurs de profiter du site dans des conditions de sécurité et de sérénité.



Outils numériques renforcés pour la municipalité

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail et de la modernisation des outils administratifs, la municipalité a procédé à un nouvel aménagement bureautique au sein de la mairie.

Ces équipements permettront de faciliter le traitement des dossiers, d'optimiser l'organisation du travail et de renforcer l'efficacité des échanges, notamment lors des réunions et des déplacements.



Projet achat tracteur

La commune envisage prochainement l'acquisition d'un nouveau tracteur afin de remplacer l'équipement actuel, devenu défaillant après plusieurs années de service. Cet investissement est essentiel pour assurer l'entretien des espaces publics, des voiries et des terrains communaux dans de bonnes conditions. Ce nouvel outil permettra aux agents municipaux de poursuivre efficacement leurs missions au service de la population, tout en garantissant davantage de sécurité et de fiabilité dans les interventions quotidiennes.



2. Projet, Travaux & Entretien

Les travaux d'aménagement réalisés à l'entrée sud de la commune touchent désormais à leur fin. Aucune intervention ne sera programmée durant les mois de juillet et août afin de limiter les désagréments pendant la période estivale.

Le chantier reprendra en septembre avec la réalisation de la bande roulante sur la chaussée. La municipalité remercie les habitants pour leur patience et leur compréhension tout au long de ces aménagements.



Projets immobiliers communaux : une étape décisive franchie

La municipalité poursuit le suivi de deux projets immobiliers majeurs pour l'avenir de Lalevade-d'Ardèche : l'aménagement du site de l'ancien EHPAD et celui de l'ancienne scierie PASTRE. Ces opérations, engagées lors de la précédente mandature, visent à répondre aux besoins de la population en matière d'hébergement et de logement adaptés aux seniors.

Deux sites stratégiques pour l'avenir de la commune

L'ancien EHPAD, propriété de la commune jusqu'au 1er avril 2025, a fait l'objet d'une démolition après la fermeture de l'établissement. Avant cette opération, le bâtiment avait été évalué à 765 000 € par les services de l'État. Aujourd'hui, le terrain libéré est estimé à 130 000 €.

De son côté, la commune a acquis le site de l'ancienne scierie PASTRE pour 242 000 €, ainsi que le terrain attenant dit « terrain Court » pour environ 30 000 €. Après démolition des bâtiments existants, l'ensemble foncier est désormais estimé à près de 250 000 €.



Un projet structurant qui avance

Le projet d'aménagement élaboré lors du précédent mandat prévoit la construction d'un nouvel EHPAD sur le site de l'ancienne scierie PASTRE et la réalisation de logements destinés principalement aux seniors sur le terrain de l'ancien EHPAD.



Depuis son installation en mars 2026, la nouvelle équipe municipale a entrepris un important travail d'analyse et de mise à jour du dossier. Plusieurs réunions ont été organisées avec les partenaires institutionnels, techniques et financiers concernés afin d'évaluer l'état d'avancement des démarches engagées et de préciser les conditions de réalisation des opérations.

Les vérifications menées ont permis de constater que certains éléments nécessitaient encore des compléments d'information et la confirmation des engagements de l'ensemble des partenaires indispensables à la concrétisation du futur EHPAD.

Une avancée importante votée par le Conseil municipal

Le 5 juin 2026, le Conseil municipal a franchi une nouvelle étape en autorisant l'EPORA à

céder plusieurs parcelles situées sur les sites de l'ancienne scierie PASTRE et de l'ancien EHPAD à la société ADIS SA HLM pour un montant de 350 000 € HT.

Cette décision permettra le lancement de deux projets structurants :

- la construction d'un nouvel EHPAD sur le site de l'ancienne scierie PASTRE ;
- la réalisation de 15 à 18 logements locatifs adaptés aux seniors sur le site de l'ancien EHPAD.

Par ailleurs, certaines parcelles feront l'objet d'un bornage afin de permettre l'aménagement d'une future voirie communale. Conformément aux conventions conclues avec l'EPORA, la commune participera au financement du déficit éventuel de l'opération après établissement de son bilan définitif.

Grand nettoyage de printemps

Avec l'arrivée des beaux jours, les agents municipaux se sont pleinement mobilisés pour le **nettoyage de printemps de la commune**.

Entretien des espaces verts, nettoyage des voiries, embellissement des lieux publics : ces interventions contribuent à **maintenir un cadre de vie agréable** pour l'ensemble des habitants.

Leur engagement quotidien, leur implication et leur efficacité méritent d'être salués.

Un grand merci à eux pour la qualité du travail accompli !

Une priorité pour la municipalité

La municipalité réaffirme son attachement à ces projets, qui répondent à des enjeux essentiels de maintien des personnes âgées sur le territoire et de développement d'une offre de logement adaptée. Si plusieurs étapes administratives, techniques et financières restent encore à finaliser, la décision prise en juin 2026 marque une avancée significative vers la concrétisation de ces équipements attendus par les habitants.

La commune poursuivra son travail avec l'ensemble des partenaires afin de favoriser l'aboutissement de ces projets dans les meilleures conditions, au service du développement et de l'attractivité de Lalevade-d'Ardèche.



3. 🍒 Enfance - Écoles - Jeunesse

🐣 Chasse aux œufs organisée par l'Amicale laïque, école Jules Ferry Le 1er avril 2026

Grâce à l'engagement, l'énergie et la bonne humeur, **les enfants ont passé un moment magique**. Ce type de manifestation crée de précieux souvenirs et renforce le lien entre les familles et l'école.

Bravo pour cette belle organisation et merci pour tout le temps et l'attention que les organisateurs y ont consacrés !



👤 Forum jobs d'été à la salle polyvalente

Le 7 avril dernier, la salle polyvalente a accueilli le **Forum Jobs d'Été, organisé par info jeunes sud Ardèche**. De 13h30 à 16h30. Un rendez-vous organisé chaque année permettant aux personnes entre 16 et 30 ans de rencontrer des employeurs locaux, découvrir des offres de jobs d'été, d'avoir des conseils pratiques pour réussir un CV, un entretien et avoir des informations sur les droits des saisonniers.

🏆 Concours de pétanque, organisé par l'APEL de l'école Saint-Joseph le 25 Avril 2026

Un concours ouvert à tous comptabilisant 64 équipes inscrites. **Un moment convivial et sportif !**



Une petite restauration sur place était installée pour profiter pleinement de l'événement.

Une très belle organisation, **bravo aux organisateurs.**

Commission repas – ESAT L'AVENIR ADAPEI Compte rendu

La commission repas réunit les représentants des écoles, crèches, centres de loisirs et établissements médico-sociaux du territoire.

Une nouvelle centrale d'achat sera mise en place à compter du 15 juin 2026

Cette évolution permettra de :

- Renforcer les approvisionnements en produits locaux issus de la Drôme et de l'Ardèche
- Bénéficier de l'accompagnement d'une diététicienne spécialisée dans l'enfance et la petite enfance
- Améliorer l'équilibre nutritionnel des repas (désormais travaillé à la semaine), avec la présence systématique d'un féculent
- Simplifier la gestion des déclinaisons alimentaires en harmonisant certains menus (par exemple : sans viande et sans porc = végétarien).



(Photo: Esat l'Avenir ADAPEI)

Des actions concrètes pour améliorer le service

Plusieurs initiatives vont être mises en place :

- Création d'un « régalomètre » pour recueillir l'avis des enfants de façon ludique
- Expérimentation de goûters faits maison, sans emballages individuels
- Réduction mais montée en qualité des repas à thème, avec animations pédagogiques
- Lancement d'une démarche de lutte contre le gaspillage, avec un focus sur le pain et la mesure des déchets

Une démarche de qualité renforcée

La collectivité poursuit son engagement en faveur des produits bio, de qualité et respectueux de l'environnement. L'objectif

est également de développer davantage les partenariats avec les producteurs locaux.

Des retours globalement positifs

Les structures soulignent :

- La qualité des repas et la diversité des saveurs
- Une bonne organisation des livraisons
- Une communication efficace et une capacité d'adaptation

Des pistes d'amélioration identifiées

Plusieurs axes de travail ont été évoqués :

- Adapter davantage les menus à la petite enfance
- Améliorer certains pique-niques et réduire les emballages
- Diversifier les menus et renforcer la vigilance des déclinaisons alimentaires spécifiques
- Mieux valoriser auprès des familles les produits locaux et bio.

Porte ouverte école Saint-Joseph le 24 avril 2026

Le vendredi 24 avril dernier, l'école Saint-Joseph de Lalevade d'Ardèche a ouvert ses portes au public de 17h à 19h, accueillant des familles venues découvrir l'établissement.

Une belle occasion, qui a permis aux familles de venir rencontrer l'équipe pédagogique.



Atelier « Petites bêtes » et « Empreinte » au parc de la Clape organisé par le RPE

Le Relais Petite Enfance a organisé deux matinées de découverte (le jeudi 28 mai et le mardi 8 juin) au parc de la Clape. 4 assistantes maternelles agréées ainsi que la crèche de Lalevade ont réuni 18 enfants le jeudi.

Les tout-petits sont partis à la découverte du fascinant monde des insectes et des trésors de la nature avec Louise et Emmanuelle.

Entre observation, exploration et émerveillement, les tout-petits ont pu découvrir la nature de façon ludique et sensorielle.



Journée de la prévention routière, le mardi 2 juin 2026

Cette journée a permis de sensibiliser les élèves de CM2 de l'école St Joseph et l'école Jules Ferry. Une initiative essentielle pour faire de nos écoliers des usagers de la route responsables. Coanimée par M. Prat Michel, bénévole à la prévention routière et à M. Bauzon Alain, gendarme réserviste affecté à la prévention routière. Un grand merci à eux pour leur engagement !



🍰 Retour en image des manifestations organisées par l'Amicale laïque de l'école Jules Ferry en juin 2026

Ce mois-ci, l'Amicale Laïque de l'école a une nouvelle fois dynamisé la vie locale avec l'organisation d'un vide-grenier convivial au Parc de la Clape le 7 juin, qui a rencontré un beau succès. Le concours de pétanque prévu le 13 juin au Pumptrack a malheureusement dû être annulé faute d'un nombre suffisant de participants. Les organisateurs espèrent toutefois pouvoir proposer une nouvelle édition dès le mois de septembre. Ces initiatives témoignent de l'engagement constant des bénévoles au service de la vie locale.



📍 Kermesse de l'école St Joseph le 12 juin et kermesse de l'école Jules Ferry - Parc de la Clape le 19 juin 2026

Ah, la kermesse... un moment toujours aussi précieux ! Comme un **doux souvenir d'enfance qui revient, année après année.**

Et bien sûr, le moment tant attendu : le fameux « pestacle » des enfants !

Un joli instant plein de spontanéité et de bonne humeur. **Une page se tourne pour les élèves de CM2, nous leur souhaitons une belle aventure et tous nos vœux de réussite pour la suite au collège !**

Encore une fois, enfants, parents et habitants se sont retrouvés dans **une ambiance joyeuse et conviviale.** Entre les jeux, les animations et les stands gourmands, chacun a profité d'une **belle soirée rempli de rires et de partage** poursuivi d'un repas pour les deux écoles.



4. 🌳 Vie locale

🇫🇷 🕊️ Commémoration du 8 mai 1945

Le 8 mai dernier, notre commune s'est réunie pour **commémorer la Victoire de 1945**, marquant la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

Élus, anciens combattants, Sapeurs-Pompiers de Lalevade-Prades ainsi que de nombreux habitants se sont rassemblés autour du monument aux morts pour **rendre hommage à celles et ceux qui se sont battus pour notre liberté**. Après la lecture du message officiel, un moment de recueillement a été observé, suivi du dépôt de gerbes.



Cette cérémonie, **empreinte de solennité et d'émotion**, a également été l'occasion de rappeler l'importance du **devoir de mémoire**, en particulier **auprès des jeunes générations**.

La municipalité remercie chaleureusement l'ensemble des participants pour leur présence et leur engagement, contribuant ainsi à **faire vivre la mémoire collective**.

À la suite de la commémoration, un vin d'honneur a été servi par la municipalité à la salle du Relais thématique.



Le Marché local du mercredi : un rendez-vous à faire grandir

Ce rendez-vous hebdomadaire met à l'honneur les **circuits courts** et le **savoir-faire de nos producteurs et artisans**. Il contribue pleinement à **dynamiser la vie locale** tout en favorisant une consommation responsable. Dans la volonté de développer et d'enrichir ce



marché, la municipalité encourage de **nouveaux exposants à venir s'installer**. Producteurs locaux, artisans, créateurs ou commerçants : vous êtes les bienvenus pour rejoindre ce marché et participer à son essor !

Le traditionnel voyage des aînés organisé par la commune jeudi 18 juin 2026

32 personnes présentes pour cette belle journée, organisé chaque année pour les aînés.

Cette année **direction Mercurol** pour la découverte d'un **domaine viticole** et du savoir-faire des vignerons avec une dégustation en fin de visite. Un **déjeuner gourmand au restaurant** a été très apprécié. L'après-midi a ensuite mené le groupe à la **Cité du chocolat Valrhona** pour un parcours interactif et savoureux au cœur de la fabrication du chocolat.

Retour de la troupe vers 18h00, fatiguée mais **le cœur rempli de souvenirs**, enchantée par cette parenthèse mémorable.



5. 🤝 Vie associative

🌙🏃 Samedi 28 mars 2026 : Retour en image sur la nuit du Sport organisée par la communauté des communes ASV

Une navette a été mise gratuitement à disposition des habitants depuis plusieurs communes dont Lalevade (place de la Poste).



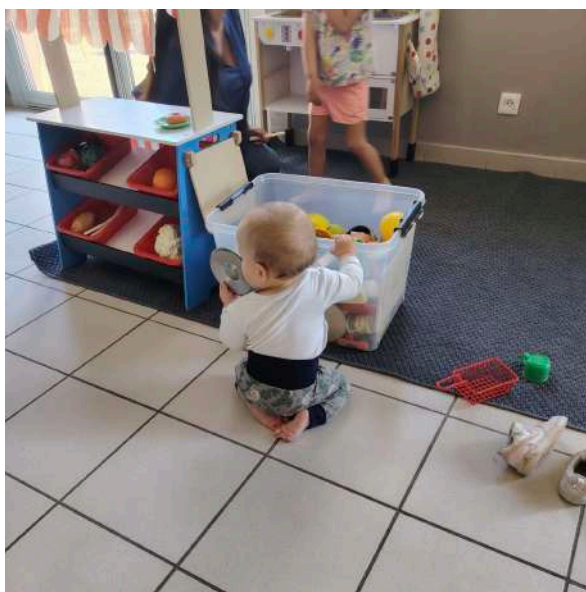
🎰 Dimanche 29 mars 2026 : Loto organisé par « Ensemble et Solidaires UNRPA - Club de Lalevade-Prades

L'association a organisé un loto le dimanche 29 mars à la salle polyvalente de Lalevade. Une vraie réussite !



🎲 L'association Déambull présente pendant les vacances de Pâques

Le mercredi 8 avril & le mercredi 15 avril 2026 à la salle polyvalente de Lalevade, pour le plus grand plaisir des petits et grands !



🏈 Retour en image sur le plateau
organisé par l'USPHC le 25 avril 2026
Stade de Lalevade-d'Ardèche

Bravo à tous les participants, organisateurs, bénévoles, entraîneurs et supporters pour leur engagement et leur bonne humeur tout au long du week-end ! ☀️



🏆 Concours de pétanque Challenge
DEBRAN et Francis CHAZE, organisé
par l'association Les Sans Soucis

Le 1er mai et le 6 juin 2026, l'association *Les Sans Soucis* a organisé ses traditionnels concours de pétanque, qui ont rencontré un beau succès !

- Challenge DEBRAN 64 équipes
- Challenge Francis CHAZE 42 équipes

Dans une **ambiance conviviale et chaleureuse**, de nombreux participants, se sont retrouvés pour partager un **agréable moment**. Ces deux journées ont illustré l'importance de ces rendez-vous dans la vie locale, favorisant les **échanges et le lien entre les habitants**.



🏰 3ème festival des structures gonflables au Parc de la Clape, organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers et l'association Atomic Fight Club

Les samedi 30 et dimanche 31 mai 2026, le Parc de la Clape a accueilli la 3^e édition de ce festival, confirmant une nouvelle fois son succès auprès du public. Sous un beau soleil le samedi, petits et grands ont pleinement profité des nombreuses animations et de l'ambiance conviviale. Le dimanche, une forte pluie survenue en milieu d'après-midi a malheureusement contraint les organisateurs et les exposants de la brocante à écourter l'événement. Malgré cette interruption prématurée, cette édition a une nouvelle fois rencontré un bel engouement. **Félicitations aux organisateurs** pour leur investissement et leur capacité d'adaptation face aux aléas météorologiques !



👕♻️ Nouvelle friperie d'été, une initiative solidaire proposée par les travailleurs de l'ESAT l'AVENIR

La friperie s'installe en face du restaurant l'Avenir au 110 rue des Tanins.

Venez découvrir une sélection unique de vêtements de **seconde main à prix doux** ! Profitez d'une terrasse accueillante pour vous offrir un **moment de détente et de convivialité** en famille ou entre amis.

Rendez-vous **tous les mercredis matin** de 9h30 à 13h00 du 15 juin au 31 juillet 2026.



Portes ouvertes Nationales des ESAT et Entreprises Adaptées

Dans le cadre de l'opération nationale portée par Gan Inclusive, l'ESAT Adapei 07 de Lalevade-d'Ardèche a ouvert ses portes au public le mercredi 10 juin 2026 de 9h00 à 15h00.

Cet événement a permis de faire découvrir cette structure emblématique de notre territoire, engagée sur les enjeux d'inclusion et de qualité de vie au travail, rencontrer les équipes et partager un moment d'échange autour de l'économie sociale et solidaire.



(Photo: Restaurant l'Avenir)



🏈 **Retour en images sur le tournoi U11-U13 JACQUES CALVAT, organisé par l'USPHC au stade de Thueyts le samedi 13 juin 2026**

Une belle journée sportive qui a réuni de nombreux jeunes joueurs venus partager leur passion du football dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Au-delà de la compétition, cette journée a permis à nos jeunes de vivre des moments de partage, de respect et de convivialité, illustrant pleinement les valeurs éducatives et citoyennes portées par le sport.

Bravo aux organisateurs, bénévoles et aux coachs pour la qualité de cet événement.

🏆 **Félicitations à tous les enfants** participants pour leur engagement et leur esprit sportif !



🌿 **Corvée de fauchage de la Béalière de Fabrias**

L'Association de la Béalière de Fabrias a organisé sa traditionnelle **matinée de fauchage** le samedi 13 juin 2026.

À cette occasion, son président, M. Gilles Brun, a rappelé que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour participer à **l'entretien de ce patrimoine précieux**.

Les participants se sont retrouvés dès l'aube, avec un départ fixé à 6 h 30 devant l'église de Lalevade-d'Ardèche, afin de profiter de la fraîcheur matinale pour effectuer les travaux d'entretien.



🔥🚒 40 ans de feu, de coeur et d'honneur: un engagement exemplaire

Le 28 février 2026, une haie d'honneur surprise a été organisée à l'occasion du départ de l'adjudant-chef Stéphane Michel, après 40 années de service au sein des sapeurs-pompiers.

Un moment particulièrement émouvant, marqué par la présence des deux centres d'incendie et de secours dans lesquels il a exercé, ainsi que par celle du CIS de Thueyts, venu saluer son engagement.



(Photo: Amicale des Sapeurs-Pompiers de Lalevade)



(Photo: Amicale des Sapeurs-Pompiers de Lalevade)

Entré chez les cadets en 1981 à Thueyts, Stéphane Michel devient sapeur-pompier en 1986, avant de rejoindre le centre de secours de Lalevade-d'Ardèche en 2009.

Tout au long de son parcours, il s'est distingué par son **engagement**, son **courage** et son **humilité**.

Adjoint au chef de centre de 2017 à 2024, il a su accompagner et fédérer ses équipes avec bienveillance. En tant que président de l'amicale des Sapeurs-Pompiers Lalevade Prades, il a également contribué à renforcer l'esprit de solidarité et de camaraderie.

La commune tient à lui adresser sa plus profonde reconnaissance pour ces années de service exemplaire.

Un immense merci pour son dévouement et sa fidélité.

Nous lui souhaitons une retraite heureuse et pleinement méritée !

6. 🎭 Théâtre, spectacles

👉 Le souffle des mères

Le 24 avril 2026, au Nautilus, la compagnie **Les Virevolantes** a fait découvrir son spectacle « **Le Souffle des mères** ». Ce moment artistique a plongé les spectateurs dans un univers à la fois tendre et intense, autour des figures de mères, multiples et contrastées. Porté par le talent de **Brigitte Ragot** et **Odile Leibenguth**.



📢 Tout est bien qui commence mal

Le 2 mai dernier, l'association **Les Vagabonds** a invité la troupe du **BIP** à monter sur scène pour présenter sa nouvelle pièce « **Tout est bien qui commence mal** » de Jean-Pierre Martinez, mise en scène par Annick Oddes.

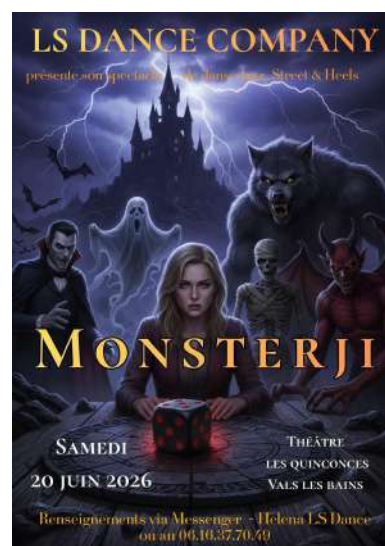
Les comédiens ont offert une représentation dynamique et pleine d'humour.

Grâce à l'engagement et au talent des membres de la troupe, cette soirée a été un véritable succès, saluée par de chaleureux applaudissements. Un grand bravo à la troupe pour ce moment de convivialité et de partage culturel, qui contribue pleinement à l'animation de la vie locale.



🧛 MONSTERJI

Le samedi 20 juin, l'association **LS Danse Company** a proposé un spectacle de danse au théâtre de Vals. Ce spectacle a permis de mettre en lumière le travail accompli tout au long de l'année par les élèves et leurs encadrants. **Bravo aux petits et grands !**



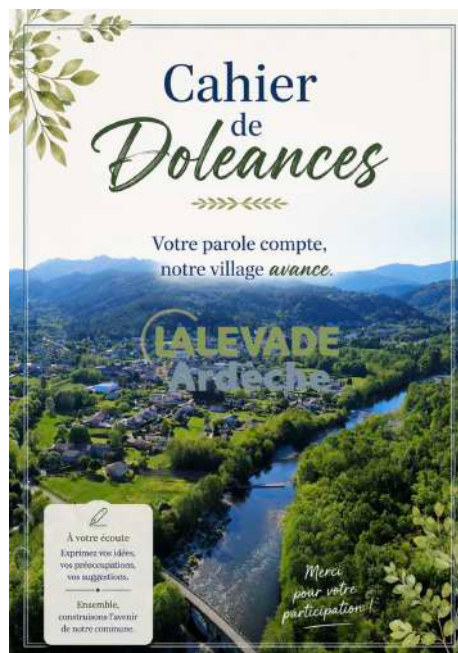
7. Informations pratiques

Cahier de doléances

Afin de favoriser l'expression de tous dans un esprit constructif, un **cahier de doléances** sera mis à disposition à l'accueil de la mairie à **compter du mois de septembre 2026**. Chacun pourra y consigner ses observations, suggestions et propositions.

L'ensemble des habitants est invité à participer à cette démarche citoyenne.

La municipalité remercie chaleureusement les administrés pour leur implication et leur engagement au service de la commune.



PanneauPocket devient PanneauPocket+ à Lalevade-d'Ardèche

À partir du 1er juillet, avec **PanneauPocket+** les habitants bénéficieront de **services supplémentaires** pour faciliter leur quotidien et renforcer le lien avec la commune.

- **Signaler facilement un problème** (voirie, dégradations, éclairage en panne, dépôt sauvage, etc.)
- **Participer à la vie locale** grâce à une boîte à idées permettant de transmettre suggestions et propositions à la mairie
- **Retrouver rapidement les informations utiles** (associations, numéros d'urgence, professionnels de santé, commerces locaux, etc.)
- **Profiter d'un point d'information unique** regroupant les services et actualités de la commune.



Depuis le 1er janvier 2026, le nombre de smartphones ou tablettes qui possèdent **Lalevade-d'Ardèche** dans leurs favoris est passé de **737 à 879 favoris**, soit une progression de plus de 19% en quelques mois.

Pensez à télécharger l'application pour rester informé !

Ramassage des encombrants : inscription auprès de la Communauté des
Communes au ☎ 04.75.89.01.48

Urgences & Elus

Numéro d'astreinte (Mairie) :

☎ 07 75 67 38 62

Mail de Monsieur le Maire : maire@lalevadedardeche.fr

Mail des adjoints : adjoints@lalevade.fr

Horaires d'ouverture du Secrétariat

Du Lundi au Vendredi :

De 8h30 à 12h00

Les après-midis :

Uniquement sur rendez-vous

☎ Téléphone : 04 75 38 00 51

E-mail : accueil@lalevade.fr

Site internet : <https://www.lalevade.fr>

PanneauPocket : <https://app.panneaupocket.com> ou <https://apps.apple.com/fr/app/panneaupocket/id1143507069>

Page Facebook : « Mairie Lalevade d'Ardèche Infos & Vie locale »

Contact école/crèche

Ecole Jules Ferry / Ecole Saint-Joseph / UEE IME Amitié

☎ 04.75.38.01.80 / 04.75.38.01.93 / 04.75.94.34.60

Crèche Les Mistouflets

Accueillent les enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Contact pour renseignements et inscriptions

☎ 04.75.87.55.74

Bibliothèque municipale

Ouverture :

Mardi : 16h00 à 18h00

Mercredi : 14h30 à 16h30

Samedi : 09h30 à 11h45

☎ 04.75.38.53.14

France Services

LALÉVADE D'ARDÈCHE : 51 Rue des écoles 07380 Lalevade d'Ardèche

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 sur RDV

Plus d'infos et RDV au 04.75.39.75.33 ou par mail à thueyts@france-services.gouv.fr

8. 🏠 Communauté des communes ASV

🚗👍 Rezo Pouce : une nouvelle solution de mobilité à Lalevade-d'Ardèche

La Communauté de communes déploie sur le territoire le dispositif **Rezo Pouce**, un service d'autostop organisé, simple, gratuit et convivial, qui **facilite les déplacements du quotidien entre habitants**.

Depuis mars 2026, le dispositif s'étend progressivement :

- **16 communes** sont désormais équipées
- **38 arrêts d'autostop** ont été aménagés dont 3 sur notre commune
- **Des points stratégiques** ont été choisis à proximité des arrêts de bus, parkings et aires de covoiturage.



Une solution locale, écologique et solidaire

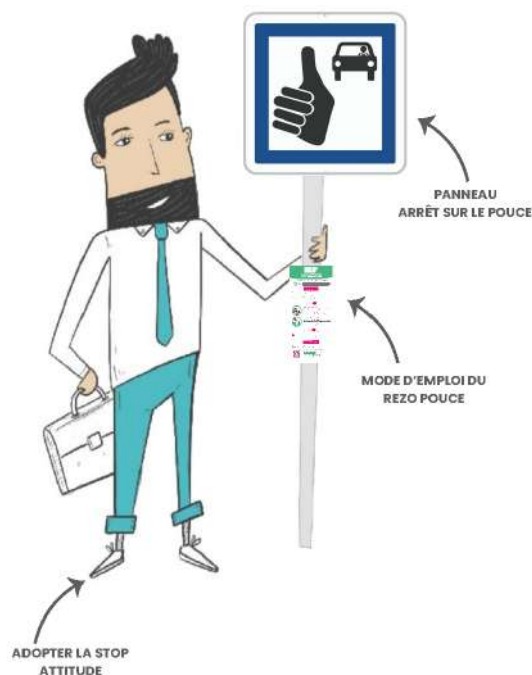
Rezo Pouce permet de **partager facilement ses trajets** pour les courtes distances. Pratique et rapide, ce mode de déplacement repose sur l'**entraide entre conducteurs et passagers**.

Pour rejoindre le réseau, plusieurs solutions : c'est simple et gratuit

- En mairie
- Dans les espaces France Services de Thueyts et Lalevade-d'Ardèche
- En ligne sur [rezopouce.fr](https://www.rezopouce.fr)
- Via l'application Mobicoop

Pour en savoir plus :

<https://www.asv-cdc.fr/services-au-quotidien/mobilites-2/mobilite-partagee/rezo-pouce>



Installation du nouveau conseil communautaire

Élection de la Présidente et des Vice-Présidents de la communauté des communes Sources et Volcans

Le conseil communautaire s'est réuni le mercredi 15 avril, afin d'installer le nouvel exécutif intercommunal, à la suite des élections municipales du 15 mars.

En ouverture de séance, le Président sortant, Cédric D'Imperio, a dressé le bilan de ses 18 années de mandat. Il a salué le travail collectif mené sur le territoire et annoncé son retrait de la présidence.



 Armand Badia, Lynda Bouet, Marion Houetz, Alain Condor, Agnès Audigier, Marie-France Fabrèges.
(Photo : Annie Grange)

Présidente :

- Marion Houetz – Maire de Jaujac

Vice-Présidents :

- Armand Badia – Maire de Meyras (1er Vice-Président)
- Alain Condor – Prades (2e Vice-Président)
- Marie-France Fabrèges – Montpezat-sous-Bauzon (3e Vice-Présidente)
- Agnès Audigier – Burzet (4e Vice-Présidente)
- Thierry Pallot – Saint-Cirgues-de-Prades (5e Vice-Président)
- Lynda Bouet – Barnas (6e Vice-Président)

Membres du Bureau communautaire :

Sandra Etna (Chirois), Cédric D'Imperio (Fabras), Éric Orives (Lalevade-d'Ardèche), Jacques Geiguer (La Souche), Audrey Chova (Mayres), Georges Bonnet (Péreyres), Yves Veyrenc (Pont-de-Labeaume), Magali Monier (Saint-Pierre-de-Colombier), Pierre Chapuis (Thueyts).

Les priorités du mandat :

Parmi les axes de travail annoncés :

- le développement des mobilités pour décloisonner les vallées,
- un urbanisme maîtrisé, mais qui n'asphyxie pas les communes
- le soutien au tissu associatif.

Mot de la présidente :

« C'est avec humilité que j'accueille cette responsabilité et que je remercie chaleureusement les élus pour la confiance qu'ils m'accordent ainsi. Je sais aussi pouvoir compter sur un exécutif solide et engagé.

Je tiens également à saluer l'engagement des élus qui ont œuvré ces dernières années au service de l'intercommunalité et du territoire.

Leur travail a permis de faire avancer de nombreux projets et constitue une base solide pour la suite.

Je souhaite aussi mettre en lumière le travail des agents de la Communauté de communes, dont l'engagement et le professionnalisme sont une véritable force pour notre territoire.

La Communauté de communes est un bel outil. Elle permet de porter des projets à une échelle plus large, d'accompagner les communes et de répondre concrètement aux besoins des habitants.

Je m'engagerai avec sérieux et détermination pour faire de cette intercommunalité un outil utile, proche des communes et au service de tous. » (Marion Houetz)

Nuisances SONORES **LALEVADE d'Ardèche**



**Je suis un particulier,
quand puis-je faire des travaux
de jardinage et bricolage ?**
(tondeuse, débroussaileuse, tronçonneuse et autres appareils bruyants)

**Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30**

**Le samedi
de 9h à 12h et de 15h à 19h**

**Le dimanche et les jours fériés
de 10h à 12h**

Respect et tolérance, apprenons à bien vivre ensemble
Conformément à l'arrêté préfectoral N° 2016-048-ARSD07SE-01

9. 🔍 Zoom sur Lalevade d'Ardèche

📖 Histoire de Lalevade-d'Ardèche



(Photo archives communale)

Située au cœur de la vallée de l'Ardèche, la commune de Lalevade-d'Ardèche possède une **histoire riche, intimement liée à l'eau et à l'industrie.**

Le nom même de Lalevade trouve son origine dans le mot occitan « *levada* », équivalent du mot « *levée* ». Une *levada* était ici à l'origine un barrage de galets, sans ciment, en travers de la rivière permettant d'amener l'eau vers le « *béal* » ou la « *béalière* ».

Jusqu'au début du XXe siècle, **Lalevade dépendait du village de Niègles**. Mais dès le XVIIIe siècle, l'exploitation de la houille transforme profondément la vallée, en 1789, Lalevade-d'Ardèche (alors Niègles) produisait **5000 tonnes de houille par an** et contribuait

au développement des industries du Vivarais. L'**activité minière**, déjà significative à la veille de la Révolution, connaît un essor important au XIXe siècle.

Autour des mines se développent diverses activités industrielles : **usines de tannins, moulins textiles et scieries**. Lalevade devient alors **un véritable pôle industriel**, attirant de nombreux ouvriers (**plus de 600 ouvriers**) contribuant à la croissance de la population.

Cette dynamique s'accompagne d'un développement des infrastructures, notamment avec l'**ouverture d'une gare en 1882**. Lalevade devient ainsi **un terminus ferroviaire stratégique**, avec des projets de liaison vers le Massif central. Toutefois, ces ambitions seront interrompues par les événements du début du XXe siècle.

Le 15 décembre 1903 marque une étape importante dans l'histoire locale : **Lalevade-d'Ardèche devient officiellement une commune indépendante**. Cette décision reflète le déplacement de l'activité économique vers la vallée, plus accessible que le chef-lieu historique de Niègles, situé en hauteur.



(Photo archives communale)

Comme beaucoup de territoires industriels, la commune connaît un **déclin progressif de ses activités au milieu du XXe siècle**. La fermeture des mines et la disparition des industries entraînent une transformation profonde du tissu économique local.

Aujourd'hui, l'économie de **Lalevade-d'Ardèche** est orientée vers le tourisme et les services. Tout en conservant les **traces de son passé**, notamment « **les béalières** », la commune bordée par la rivière de l'Ardèche et entourée de paysages remarquables, offre un cadre de vie apprécié et dynamique.

Ainsi, Lalevade-d'Ardèche incarne **un territoire en constante évolution**, où l'histoire industrielle et les traditions hydrauliques continuent de nourrir l'identité locale.



10. 🗨 Parole de nos commerçants

Nouveauté dans votre bulletin !

À chaque édition, des acteurs locaux (commerçants, artisans ou professionnels libéraux) peuvent prendre la parole afin de permettre aux habitants de mieux les connaître, à travers la découverte de leur activité et de leur parcours. L'ensemble des commerçants et professionnels concernés a été informé de la possibilité de nous transmettre une présentation en vue de paraître dans le bulletin municipal.

- Présentation de **Mélanie Fagnant**, propriétaire de **l'institut Life's Dream** à Lalevade-d'Ardèche, un retour sur son parcours professionnel :

« **Esthéticienne de formation**, j'ai exercé pendant plusieurs années à domicile, ce qui m'a permis de développer une relation de proximité et de confiance avec ma clientèle, ainsi qu'une approche très humaine du métier.

En mai 2019, j'ai fait le choix de m'installer en Ardèche et d'ouvrir mon institut de beauté à Lalevade-d'Ardèche, afin de proposer un lieu à mon image, alliant bien-être, écoute et qualité de service.

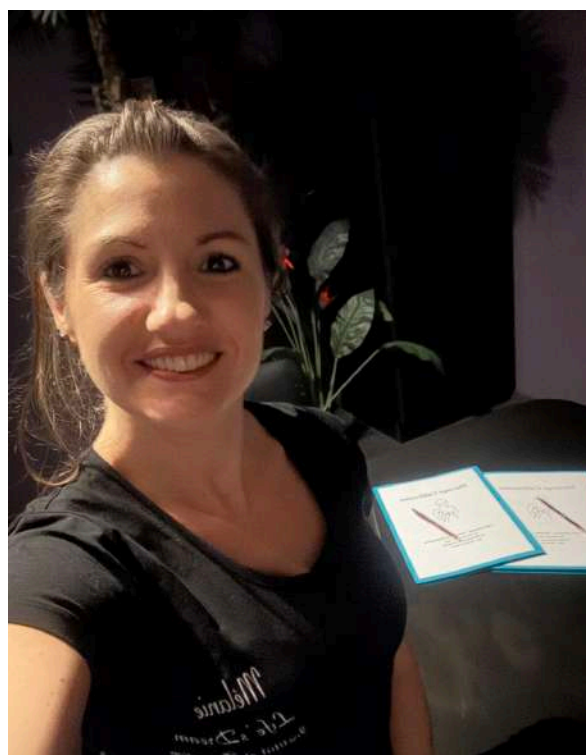
Au fil des années, j'ai fait évoluer mon activité en développant de nouvelles prestations et en structurant davantage mon entreprise, tout en restant fidèle aux valeurs qui m'animent depuis le début : **l'authenticité, la bienveillance et le respect de chaque client.**

Dans une volonté de transmission, j'ai créé en septembre 2025 **un centre de formation**

au sein de mon établissement, avec pour objectif d'accompagner et de former les professionnels de demain **dans un cadre sérieux et bienveillant.**

Cette démarche a été concrétisée par l'obtention de la **certification Qualiopi en mars 2026**, attestant de la qualité du processus de formation mis en place et permettant l'éligibilité aux financements de ces formations.

Aujourd'hui, mon activité s'articule autour de deux axes complémentaires : **l'institut de beauté et le centre de formation**, réunis sous l'identité **Life's Dream**, avec la volonté de proposer un **accompagnement à la fois professionnel, humain et qualitatif.** »



(Photo: Mélanie FAGNANT)

● Présentation de **Benoît et Nadège**, propriétaires du **camping Les Sycomores** à Lalevade-d'Ardèche:

« Il y a 10 ans, nous avons réalisé un beau projet en devenant propriétaires de notre camping. Notre passion pour cet univers est née au fil de nos vacances en famille passées dans différents campings, où nous avons découvert un véritable art de vivre basé sur la convivialité, le partage et la proximité avec la nature.

Aujourd'hui, nous mettons tout notre cœur à faire vivre ce lieu que nous souhaitons accueillant et chaleureux. Notre camping compte 35 emplacements, dont 23 occupés par des propriétaires et 3 proposés à la location. Ouvert toute l'année pour les résidents, il dispose également de 7 emplacements destinés aux caravanes et camping-cars.

Pour celles et ceux qui recherchent une expérience au plus près de la nature tout en conservant un certain confort, nous proposons également deux tentes aménagées.

Pendant la saison, la piscine permet à chacun de profiter de moments de détente en famille ou entre amis. Nous disposons aussi d'un bar-snacking ouvert au public, un espace convivial où résidents, vacanciers et visiteurs peuvent se retrouver autour d'un verre ou d'un repas dans une ambiance chaleureuse.

Depuis 10 ans, nous faisons vivre ce camping avec passion, en restant fidèles aux valeurs qui nous ont séduits dès nos premières vacances en camping : l'accueil, la simplicité et le plaisir de créer de beaux souvenirs pour tous ceux qui séjournent chez nous. »



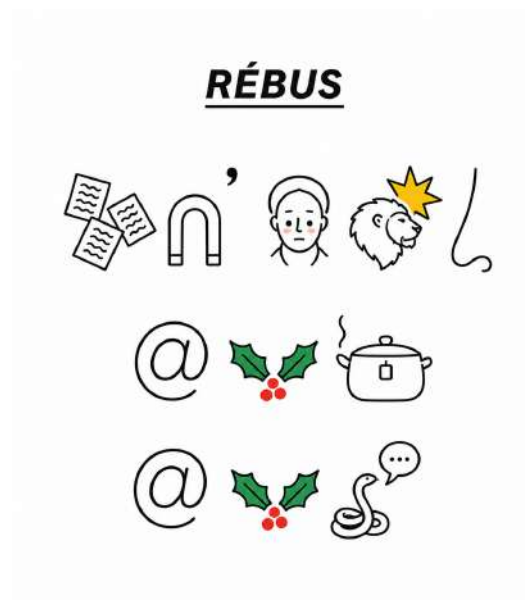
(Photo : Benoît et Nadège)

- Présentation de Madame **Méganne GOMBERT**, gérante de l'auto-école Route 102 à Lalevade-d'Ardèche depuis 2017.

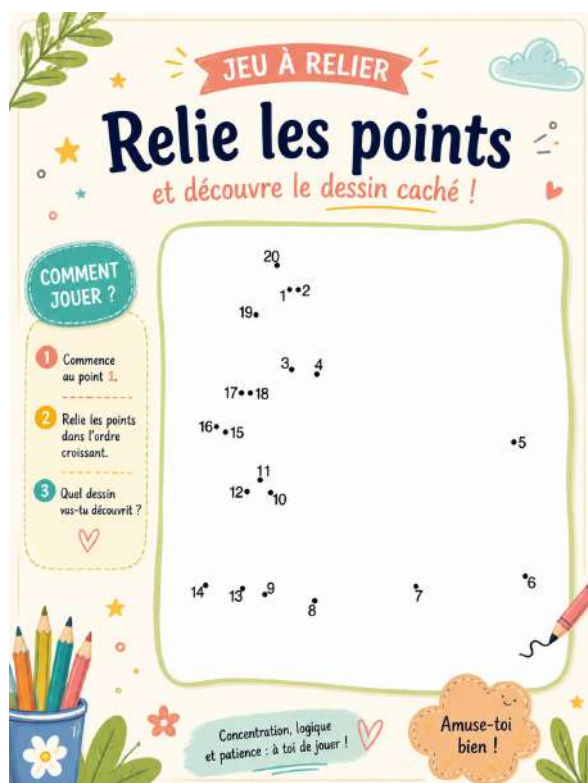
Diplômée du BEPECASER depuis 2015, elle a à cœur de maintenir ce commerce de proximité, « *il est primordial de maintenir ce commerce nécessaire pour la mobilité de chacun* ».

Son engagement est d'accompagner chaque élève avec **sérieux, bienveillance et professionnalisme**.

11. 🎲 Jeux



Besoin d'une pause lecture ? Découvrez nos **jeux intergénérationnels** !



Rue												
R	B	T	A	P	T	O	U	Z	E	T		
N	Z	V	Y	J	Y	G	K	A	E	O		
B	P	E	N	D	E	R	I	E	M	S		
T	K	M	Y	A	Y	G	X	U	N	W		
E	U	W	T	E	S	J	E	I	I	N		
Y	W	X	Q	J	E	C	O	L	E	S		
C	O	M	B	A	L	E	K	O	Q	U		
G	F	L	Y	U	T	Z	O	V	V	X		
N	U	W	V	U	C	D	O	I	F	V		
C	D	A	A	R	E	K	S	R	E	T		
I	Y	F	T	E	R	R	I	S	S	E		

Réponse

Point à relier: l'église
Mots mêlés: Cornalba / Touzet / Penderie / Ecoles / Tarnisse
Rébus : Bonne journée à toutes et à tous

12. État civil (du 18 novembre au 09 juin 2026)

Mariages + baptême civil

- **LOMBARDO** Monique, Josiane et **ASTIER** Roger, Albert le 27/02/2026
- **ALBERT** Amandine, Chloé et **RAMOND** Nicolas, Gabriel le 12/05/2026 suivi du baptême civil de leur fils **RAMOND** Léon.

Une cérémonie empreinte de bonheur et de tendresse, sublimée par une magnifique surprise réservée aux témoins des mariés : ils ont découvert, avec une vive émotion, qu'ils devenaient également le parrain et la marraine du petit Léon !

Félicitations aux jeunes mariés ainsi qu'au parrain et à la marraine !



Félicitations à Isabelle, 3^e adjointe, qui a célébré son tout premier mariage ainsi que son premier baptême civil.

Naissances (commune et hors commune)

- **TAVERNIER** Nausicaä, née le 31/12/2025
- **GIMENEZ-AMALLA** Ruben, Joseph, né le 09/03/2026 à Aubenas
- **RANC** Aynah, Sylvie, Annick, née le 15/04/2026 à Aubenas
- **LECOCQ** Soléïa, Lola, Myriam, née le 22/05/2026 à Aubenas

Avis de décès (commune et hors commune)

- **DHAINAUT** Francis, René, le 27/12/2025
- **CHAULET** Simone, Marguerite, le 01/01/2026
- **FAURAX** André, Michel, le 13/03/2026
- **GARCIA** José, le 27/04/2026
- **JOANNY** Denise, Rose, Régine, le 29/04/2026

13. Annexes

Compte rendu conseils municipaux (janvier à juin 2026)



LALEVADE
d'Ardèche
MAIRIE

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

RETROUVEZ LE COMPTE RENDU
DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LALEVADE D'ARDÈCHE.



DÉLIBÉRATIONS
EXAMINÉES



DÉCISIONS
PRISES



SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL



HOTEL DE VILLE



DOCUMENT DISPONIBLE SUR
www.lalevade.fr

*Une commune
à vos côtés*

MAIRIE DE LALEVADE D'ARDECHE
Compte rendu de la séance du 15 janvier 2026

L'An Deux Mille vingt-six, le quinze janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Monsieur FIALON Dominique, Maire.

Présents : M. FIALON Dominique, Mme RIEU Dominique, M CHANÉAC Damien, M VEOL Christophe, M DUMAS Albin, M HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge, Mme LE TOQUIN Stéphanie, Mme MASNEUF Nathalie, Mme PINTO ABRANTES Delphine, M ORIVES Éric, M MORIN Frédéric,

Absents avant donné procuration : Mme HILAIRE Béatrice à M FIALON Dominique, M COURT Grégory à Mme LE TOQUIN Stéphanie, M GONZALEZ Angel à M MORIN Frédéric

Absents : Mme PASTRE Laurie,

Secrétaire de séance : Mme RIEU Dominique

ORDRE DU JOUR :

Hommage à Monsieur Norbert GREL (1^{er} adjoint de M KIEFFER Jean-Claude de 2001 à 2008) et Président de la Communauté des Communes de Lalevade – Prades

Le compte-rendu de la séance du 04 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité

Compte rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT

Au début de la séance, le Maire rend compte des décisions qu'il a prise en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du conseil municipal en date du 05 juin 2020.

- DEC 2025-12-009 Emprunt 2025 contracté auprès de la Caisse d'épargne pour 300 000 €

DELIBERATIONS

FINANCES

N° 01 Contrat d'assurance des risques statutaires

La commune a délibéré pour charger le Centre de Gestion de la consultation concernant ce contrat de groupe.

CNP Assurance par l'intermédiaire de RELYENS a donc été choisi (renouvellement du contrat) et le CM délibère pour entériner ce choix. Ce contrat auquel nous sommes déjà adhérents permet de rembourser la collectivité des arrêts de travail des agents).

Le taux auquel la collectivité sera soumise à compter de janvier 2026 sera de 6,50 % contre 8,10% actuellement (titulaires CNRACL) et de 0.90 % contre 0,95 % pour les agents régime général avec une franchise de 30 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, DECIDE, d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de RELYENS

N° 02 Délocalisation marché plein vent

A la demande des commerçants implantés sur le marché de plein vent, monsieur le Maire propose de déplacer l'emplacement du marché sur le **Parking du Pont de Issoux (en face la salle polyvalente)** en lieu et place du site dit de la Combale, et de modifier le tarif ainsi que le règlement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des voix :

Décide :

- la modification de l'emplacement de ce marché de plein vent

Autorise Monsieur le Maire à :

- la modification du règlement « marché »
- la modification du tarif ainsi que le mode d'encaissement

N°03 Tarifs municipaux 2026

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs municipaux, selon le tableau annexé à la présente délibération afin de permettre une uniformité des différents tarifs municipaux et d'en faciliter la lecture pour les usagers, les agents en charge de leur exécution et le trésor public, dans le cadre des contrôles opérés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification des tarifs municipaux, comme décrit ci-dessous

CIMETIERE ET- COLOMBARIUM -JARDIN DU SOUVENIR (Acquisition et renouvellement)

Concession Trentenaire	1 place	700 €
	2 places	1 300 €
Concession avec caveau trentenaire	3 places	2 000 €
Colombarium trentenaire	2 places	650 €
Jardin du souvenir		100 €

Voté à l'unanimité des voix

MARCHE PLEIN VENT

Emplacement à l'année	1 €
-----------------------	-----

Voté à l'unanimité des voix

N° 04 Participation repas et voyages des aînés

M. le Maire rappelle que la Commune organise chaque année un repas gratuit pour les "aînés". D'un commun accord, la participation demandée aux autres invités est fixée chaque année et ne peut dépasser 50 €.

Nous demandons aussi une participation pour le voyage des aînés qui est fixée chaque année et ne peut dépasser 50 € pour tous les participants ayant droit et les extérieurs paieront le coût réel du voyage.

Ces participations perçues doivent être reversées sur le budget communal.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

Autorise Monsieur le Maire à reverser sur le budget communal à l'article 70878, ces sommes provenant des participations reçues pour le repas des aînés ainsi que les participations au voyage des aînés est fixée chaque année et ne peut dépasser 50 €.

N° 05 Bons d'achats et aides ponctuelles à destination des aînés et des personnes en difficultés

M. le Maire rappelle que la Commune organise chaque année une distribution de bons d'achats pour les "Aînés" qui n'ont pas participé au repas de fin d'année, à consommer chez nos commerces locaux partenaires ainsi que la distribution de bons d'achats à destination de personnes en difficultés.

Il précise aussi que dans le cadre du transfert de compétence du CCAS à la Commune par délibération n°9 du 18 avril 2017, nous sommes amenés à verser des aides ponctuelles aux personnes en grande difficultés.

Les paiements se font directement auprès des créanciers ou de la régie cantine.

Le montant de ces bons d'achat et aides ponctuelles sera défini en commission des affaires sociales chaque année.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

Autorise Monsieur le Maire à payer sur le budget communal à l'article 6236, les factures commerçants partenaires ayant participé à cette opération et à l'article 65134 pour les aides ponctuelles.

QUESTIONS DIVERSES :

- Mise à disposition de salles communales (Relais thématique, Rdc Gare, salle polyvalente) peuvent être mise à disposition à **titre gratuit** et sur réservation **préalable** pour vos permanences électorales dans le cadre de la campagne électorale des municipales 2026
- Courrier de remerciement à la Commune de Laviolle pour le don de sapin de Noël
- Commission de contrôle des listes électorales le 19 février 2026 à 18h
- Nouveaux horaires de la bibliothèque qui compte maintenant 4 à 5 bénévoles
Le mardi de 16 h à 18 h
Le mercredi de 14 h 30 à 16 h 30 (mise en place d'ateliers pour les enfants)
Le samedi de 09 h 30 à 11 h 45
Accueil des enfants des écoles et de la crèche en matinée
L'inscription est gratuite

Prochain conseil municipal : le 26 février 2026

Séance levée à : 21 h 25

MAIRIE DE LALEVADE D'ARDECHE
Compte rendu de la séance du 03 Mars 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le Trois mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Monsieur FIALON Dominique, Maire.

Présents : M. FIALON Dominique, Mme RIEU Dominique, M CHANÉAC Damien, Mme HILAIRE Béatrice, M VEOL Christophe, M COURT Grégory, Mme LE TOQUIN Stéphanie, M HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge, Mme PINTO ABRANTES Delphine, M ORIVES Éric, M MORIN Frédéric, M GONZALEZ Angel

Absents ayant donné procuration : M DUMAS Albin à M FIALON Dominique, Mme MASNEUF Nathalie à Mme RIEU Dominique

Absents : Mme PASTRE Laurie

Secrétaire de séance : Mme RIEU Dominique

ORDRE DU JOUR :

Une minute de silence a été observée en hommage aux militaires, gendarmes, agents de la sécurité civile et pompiers qui se battent pour protéger nos libertés dans le contexte mondial actuel.

Le compte-rendu de la séance du 15 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité

Compte rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT

Au début de la séance, le Maire rend compte des décisions qu'il a prise en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du conseil municipal en date du 05 juin 2020.

- DEC 2026-01-01 Modification d'une régie de recettes et d'avances « achat par carte bancaire »

DELIBERATIONS

FINANCES

N° 1 – Proposition d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Monsieur le Maire expose,

Le comptable public vous propose l'admission en non-valeur d'une liste numéro 6711963331 arrêtée à la date du 14 janvier 2026, d'un montant de 92.40 €

Lorsque toutes les voies d'exécution sur les biens et le cas échéant sur la personne redevable ont été épuisées sans aboutir au recouvrement des créances publiques, les créances sont proposées en non-valeur à l'initiative du comptable public chargé du recouvrement. La créance éteinte s'impose quant à elle à la commune et au trésorier

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la liste des créances en non-valeur présentée par le SGC d'Aubenas,

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix,

- De prononcer l'admission en non-valeur d'un montant de 92.40 € de la liste des créances de 2015 et 2021, numéro 6711963331.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 2– Demande de subvention exceptionnelle amicale laïque participation au spectacle de fin d'année

L'amicale Laïque a organisé un spectacle de fin d'année pour les enfants de l'école Jules Ferry, l'école Saint Joseph et l'Institut Médico Educatif, et a payé cette prestation 1 000 euros (mille euros).

La commune s'était engagée à participer à hauteur de 800€ pour l'ensemble des enfants scolarisés sur la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité des voix,

Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 800 € (Huit Cent euros) afin de leur permettre de réduire le coût de ce spectacle

D'inscrire au budget les crédits correspondants

QUESTIONS DIVERSES :

- M Damien CHANEAC a présenté à l'assemblée le PPMS Unifié (plan particulier de mise en sécurité) de l'école Jules Ferry validé par l'académie.
- Le Maire a fait lecture du courrier en date du 24 février par lequel ADIS SA HLM réitère une offre d'achat globale à hauteur de 380 000€ pour l'achat du terrain de l'ancien EHPAD et des parcelles de l'ancienne Scierie, ce qui aidera la commune à équilibrer le projet d'édification d'une résidence seniors et d'un nouvel EHPAD..
- Présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2025, mettant en lumière un excédent total de financement de 119 988,57 €, validé par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques).
- Enregistrement des disponibilités des Conseillers pour les élections municipales sur le calendrier du 15 mars 2026.

Prochain conseil municipal : le 20 mars 2026

Séance levée à : 21 h 25

MAIRIE DE LALEVADE D'ARDECHE
Compte rendu de la séance du 20 Mars 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le Vingt mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Monsieur FIALON Dominique, Maire.

Présents : M ORIVES Eric, Mme VANDEVELDE Hélène, M MORIN Frédéric, Mme CHAMBOULEYRON Isabelle, M GONZALEZ Angel, Mme FIARD Sylvie, M DUSSEYRE Loïc, Mme TERRISSE Lolita, M ISSARTEL Dorian, Mme GARCIA Sonia, M MOULIN Jean-Noël, Mme WAREMBOURG Elise, M FIALON Dominique, Mme HILAIRE Béatrice, M CHANEAC Damien

Absents ayant donné procuration :

Absents :

Secrétaire de séance : Mme FIARD Sylvie

I - ORDRE DU JOUR

Le compte-rendu de la séance du 15 janvier 2026 est approuvé à dix voix pour et cinq abstentions (M ORIVES Eric, M MORIN Frédéric, Mme CHAMBOULEYRON Isabelle, M GONZALEZ Angel, Mme TERRISSE Lolita)

II - OUVERTURE DE LA SEANCE

Le nouveau conseil municipal issu des élections du 15 mars s'est réuni ce 20 mars 2026 à 17h00 sous la présidence du Maire Sortant M Dominique FIALON

M Dominique FIALON a tenu à remercier l'ensemble du personnel municipal, les élus sortants ainsi que les partenaires institutionnels (L'Etat, la Région, le Département, SEBA, SDEA, SDE, PNR)

M le Maire constate que le quorum est atteint

Mme FIARD Sylvie a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal

La présidente de la séance a été confiée à Mme Hélène VANDEVELDE, doyenne de l'assemblée procède à l'élection du Maire, et nomme deux assesseurs Mme Isabelle CHAMBOULEYRON et Mme Sylvie FIARD

III - DELIBERATIONS

N° 1 – Election du Maire

M Eric ORIVES est élu Maire avec 12 voix pour et M Loïc DUSSEYRE recueille 3 voix.
M le Maire prends la présidence du Conseil Municipal

N° 2– Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints

Sous la présidence de M ORIVES Eric, élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints

M le Maire propose de nommer 3 adjoints comme le prévoit le CGCT et demande à l'assemblée de voter à main lever pour le nombre d'adjoints.

Mme VANDEVELDE Hélène, M MORIN Frédéric et Mme CHAMBOULEYRON Isabelle sont candidats et suite au passage dans l'isoloir des Conseillers et le dépouillement réalisé.
La liste des adjoints est élue à 12 voix pour et 3 blancs.

Les conseillers minoritaires contestent l'élection de trois adjoints car ils n'ont pas eu l'information et le projet de délibération

L'opposition n'avait pas à contester le 1^{er} tour de l'élection des adjoints car Monsieur le Maire, ORIVES Eric a annoncé qu'il souhaitait 3 adjoints comme le prévoit le CGCT et a énoncé la liste candidate à l'assemblée (personne ne s'y est opposé)

Monsieur le Maire propose de nommer 4 adjoints et demande à l'assemblée de voter à main levée pour le nombre d'adjoints (personne ne s'y est opposé)

Mme VANDEVELDE Hélène, M MORIN Frédéric, Mme CHAMBOULEYRON Isabelle et M GONZALEZ Angel sont candidats et suite au passage dans l'isoloir des Conseillers et le dépouillement réalisé.

La liste des adjoints est élue à 12 voix pour et 3 blancs.

N° 3 – Lecture de la charte de l' élu local

M le Maire a procédé à la lecture obligatoire de la charte de l' élu local et a ensuite levée la séance

Séance levée à : 18 h 15

MAIRIE DE LALEVADE D'ARDECHE
Compte rendu de la séance du 14 Avril 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le Quatorze Avril à Vingt heures Trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Monsieur ORIVES Eric, Maire.

Présents : M ORIVES Eric, Mme VANDEVELDE Hélène, M MORIN Frédéric, M GONZALEZ Angel, Mme FIARD Sylvie, M DUSSERRE Loïc, Mme TERRISSE Lolita, M ISSARTEL Dorian, Mme GARCIA Sonia, M MOULIN Jean-Noël, Mme WAREMBOURG Elise, M FIALON Dominique, Mme HILAIRE Béatrice, M CHANEAC Damien

Absents ayant donné procuration : Mme CHAMBOULEYRON Isabelle à Mme VANDEVELDE Hélène

Absents :

Secrétaire de séance : Mme FIARD Sylvie

I - ORDRE DU JOUR

Le compte-rendu de la séance du 20 mars 2026 est approuvé à douze voix pour et trois contres (M FIALON Dominique, Mme HILAIRE Béatrice et M CHANEAC Damien)

II - DELIBERATIONS

N°1 - Approbation du Compte Financier Unique (projet envoyé par mail le 30 mars 2026)

Mme HILAIRE Béatrice élue conseillère minoritaire présente le Compte Financier Unique 2025 qui n'a pu être présenté sous la mandature de M FIALON Dominique, à cause d'un problème technique survenu à la fin de la mandature, à la Direction Départementale des Finances Publiques.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report		114 327.86	227 142.52		227 142.52	114 327.86
Opérat. Ex	990 786.73	1 120 543.42	641 588.61	771 730.00	1 632 375.34	1 892 273.42
Totaux	990 786.73	1 234 871.28	868 731.13	771 730.00	1 859 517.86	2 006 601.28
Résultat		244 084.55	- 97 001.13			147 083.42

Besoin financement	- 97 001.13	
Excédent financement		
Restes à réaliser	383 813.43	503 802.00
Besoin total de financement		
Excédent total de financement	119 988.57	

Monsieur FIALON Dominique quitte la séance. M ORIVES Eric assure la présidence et met au vote l'approbation du Compte Financier Unique tel que présenté.

Le Compte Financier Unique 2025 est approuvé par à l'unanimité des voix

Monsieur FIALON Dominique regagne sa place, et le Maire l'informe que la délibération a été voté à l'unanimité.

N° 2 – Détermination du nombre d'adjoints

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des voix, la détermination à (4) quatre postes, le nombre d'adjoints au maire.

N°2B - Délibération fixant les indemnités de fonction des élus

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24 ;

Vu le budget communal ;

Considérant que lorsque le conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du maire, sont fixées par délibération. Cette délibération intervient dans les trois mois suivant l'installation du conseil municipal ;

Considérant que toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal ;

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions des élus concernés dans la limite des taux maxima prévus par la loi ;

Considérant que le maire va percevoir une indemnité de fonction fixée à un taux maximal de par la loi et que le conseil municipal n'a pas à délibérer sur ce taux et ne peut de lui-même la diminuer ;

M. le maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Que le montant des indemnités de fonction des adjoints et des conseillers est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales fixé aux taux suivants à compter du 21 mars 2026:

- 1^{er} adjoint : 12.17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2^e adjoint : 10.34 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3^e adjoint : 10.34 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 4^e adjoint : 10.34 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- l'ensemble des 7 conseillers délégué : 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour chacun d'entre eux.

Que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L 2123-22 à L 2123-24 du code général des collectivités territoriales ;

Que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement ;

Que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget communal.

Proposition adoptée à l'unanimité des voix Annexe à la délibération n° DEL 2026-04-02B du 14 avril 2026

N°3 - Proposition de membres de la Commission Communale des Impôts Direct à soumettre à la DGFIP

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Soit : Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant 20 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms

N° 4 - Adoption des membres des Commissions Communales

Monsieur le Maire propose que les commissions communales soient composées des membres suivants :

Ces noms de membres peuvent être votés à bulletin secret sauf si le conseil municipal décide de voter la liste à main levée.

--	--	--

Commissions	Président	Membres
<i>Finances budget</i>	Mme CHAMBOULEYRON Isabelle	M MORIN Frédéric, M ORIVES Eric, M GONZALEZ Angel, et Mme VANDEVELDE Hélène.
<i>Commission de contrôle des listes électoral</i>	Mme VAN-DEVELDE Hélène	M ORIVES Eric, M GONZALEZ Angel, Mme TERRISSE Lolita, M FIALON Dominique et M CHANEAC Damien.
<i>Urbanisme</i>	M MORIN Frédéric	M ORIVES Eric et Mme CHAMBOULEYRON Isabelle.
<i>Travaux bâtiments Cimetières Voirie</i>	M ISSARTEL Dorian	M ORIVES Eric et M MOULIN Jean-Noël.
<i>Conseil des jeunes et des sages</i>	Mme WAREMBOURG Elise	M ORIVES Eric, M GONZALEZ Angel, Mme CHAMBOULEYRON Isabelle et Mme VANDEVELDE Hélène.
<i>Sport Jeunesse et Santé</i>	Mme GARCIA Sonia	M ORIVES Eric, Mme TERRISSE Lolita et M DUSSEYRE Loïc.
<i>Associations culture</i>	Mme VAN-DEVELDE Hélène	Mme CHAMBOULEYRON Isabelle et Mme GARCIA Sonia
<i>Affaires sociales Personnes Agées</i>	Mme FIARD Sylvie	M ORIVES Eric, Mme VANDEVELDE Hélène, et Mme WAREMBOURG Elise.
<i>Affaires Scolaires et Péricoles</i>	M GONZALEZ Angel	M ORIVES Eric et Mme WAREMBOURG Elise
<i>Communication</i>	Mme TERRISSE Lolita	M ORIVES Eric, Mme FIARD SYLVIE et M ISSARTEL Dorian
<i>Ressources humaines et Administration générale cérémonies</i>	M ORIVES Eric	Mme CHAMBOULEYRON Isabelle et Mme VANDEVELDE Hélène.
<i>Activités économiques Artisans et commerçants Tourisme</i>	M GONZALEZ Angel	M ORIVES Eric et M MORIN Frédéric
<i>Animations et Festivités</i>	M DUSSEYRE Loïc	M ORIVES Eric, M ISSARTEL Dorian et M GONZALEZ Angel.

Après avoir obtenus l'autorisation de voter à mains levées et après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte ces propositions par 12 voix pour et 3 voix contre (M FIALON Dominique, Mme HILAIRE Béatrice et M CHANEAC Damien).

N°5 - Adoption du règlement du Conseil Municipal

Le règlement intérieur du conseil municipal doit être adopté dans les 6 mois qui suivent son élection.

Un projet de règlement a été envoyé à chaque conseiller municipal.

M FIALON Dominique a demandé à enlever l'article 5 concernant les délais pour poser une question lors des conseils municipaux, c'est chose faite.

Information est donnée aux conseillers municipaux de l'opposition de la possibilité de faire paraître une publication dans le bulletin municipal.

Le règlement est soumis à l'approbation du Conseil Municipal : adopté par à l'unanimité des voix. Il est annexé à la présente délibération.

N°6 - Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Le président expose que les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Article 1

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à treize voix pour et deux voix contre (M FIALON Dominique et Mme HILAIRE Béatrice), pour la durée du présent mandat, de confier à M. le maire les délégations suivantes ⁽¹⁾ :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, **dans les limites d'un montant de 2500 € par droit unitaire**, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° De procéder, **dans les limites d'un montant unitaire ou annuel de 500 000 euros**, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article [L. 2221-5-1](#), sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ⁽²⁾ ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, **dans toutes les juridictions** *Le maire pourra également porter plainte au nom de la commune* et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux **dans la limite de 10 000 euros par sinistre** ;
- 18° De donner, en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article [L. 311-4](#) du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article [L. 332-11-2](#) du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 300 000 € par année civile ;
- 21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article [L. 214-1-1](#) du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les limites de 500 000 €, le droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du même code ;
- 22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux [articles L. 240-1 à L. 240-3](#) du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles ;
- 23° De prendre les décisions mentionnées aux articles [L. 523-4](#) et [L. 523-5](#) du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article [L. 523-7](#) du même code ;
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 25° D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article [L. 151-37](#) du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;
- 26° De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions ;
- 27° De procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- 28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L 123-19 du code de l'environnement ;

30° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 100 euros, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation (3) ;

31° D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L 2123-18 du CGCT.

Article 2 : Le conseil municipal autorise expressément le maire à subdéléguer sa signature, dans le cadre des délégations consenties par la présente délibération, aux agents concernés, conformément à l'article L 2122-19 du CGCT.

N°7 - Nomination des Délégués ADIS HLM

Le Maire propose Mme Hélène VANDEVELDE comme déléguée titulaire pour représenter la commune de Lalevade au sein de la commission ADIS

Le Conseil, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité des voix, cette proposition.

N°8 - Nomination des Délégués Numérian

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire invite l'assemblée à désigner le délégué titulaire auprès du syndicat mixte Numérian auquel la commune adhère, qui sera appelé à siéger au 3ème collège électoral.

Après délibération, à l'unanimité des voix, le délégué titulaire qui siègera au syndicat mixte Numérian a été désigné en la personne de M ISSARTEL Dorian et Mme VANDEVELDE Hélène assurera la suppléance

N°9 - Nomination des Délégués du Conseil d'école

Il est proposé à l'assemblée de nommer Mme Hélène VANDEVELDE et M Eric ORIVES comme déléguée titulaire et Mme Isabelle CHAMBOULEYRON comme déléguée suppléante pour représenter la commune de Lalevade au sein du Conseil d'école de l'école publique.

Le Conseil, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité des voix, cette proposition.

N°10 - Nomination des Délégués du PNR Parc Naturel Régional

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire invite l'assemblée à désigner le délégué titulaire et le délégué suppléant auprès du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des voix, le délégué titulaire a été désigné en la personne de M Jean-Noël MOULIN et le délégué suppléant en la personne de M Eric ORIVES

N°11 - Nomination des Délégués du SEBA Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire invite l'assemblée à désigner les délégués titulaires et les délégués suppléants qui représenteront la Commune du Comité Syndical du Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche – S.E.B.A.-, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 7 des statuts du SEBA.

Après délibération, à l'unanimité des voix pour, les délégués titulaires et les délégués suppléants de la Commune qui siègeront désormais au Comité Syndical du Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche –S.E.B.A.- ont été désignés en la personne :

1) Délégués titulaires :

M Eric ORIVES né le : 03/07/1960

Demeurant à 480 Route des Terrisses - 07380 Lalevade d'Ardèche

Mme VANDEVELDE Hélène née le : 25/11/1955

Demeurant à 32 Avenue Centrale -07380 Lalevade d'Ardèche

2) Délégués suppléants :

Mme Sylvie FIARD née le : 12/03/1966

Demeurant à 05 Avenue centrale - 07380 Lalevade d'Ardèche

M Loïc DUSSERRE né le : 28/11/1998

Demeurant à 67 rue des écoles - 07380 Lalevade d'Ardèche

N° 12 - Désignation délégués à la commission PLUI de la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans

Suite au renouvellement du conseil municipal, le maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de désigner 2 délégués auprès de la commission PLUI de la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans.

Après délibération, à l'unanimité des voix, les deux personnes désignées sont M Eric ORIVES et M Frédéric MORIN

N°13 - Nomination des Délégués pour les Conseils de l'école privé OGEC

Le Maire propose Mme Hélène VANDEVELDE comme déléguée titulaire et Mme CHAMBOULEYRON Isabelle comme déléguée suppléante pour représenter la commune de Lalevade au sein du Conseil d'Administration de l'OGEC (Organisme de gestion de l'Ecole Catholique).

N°14 - Désignation du représentant de la commune au collège électoral d'arrondissement du Syndicat Territoire d'Energies de l'Ardèche SDE07

Vu les élections municipales des 15 et 22 mars 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-33 et L.5211-8,

Vu l'adhésion de notre commune au Territoire d'Energie Ardèche (TE07),

Vu les statuts du TE07 adoptés par délibération du Comité Syndical en date du 19 mai 2025,

Considérant l'article 6-1-3 desdits statuts,

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner :

- 1 délégué titulaire

- 1 délégué suppléant

afin de représenter la commune au sein du collège d'arrondissement chargé d'élire les représentants au Comité Syndical à raison d'1 titulaire et 1 suppléant par tranche révolue de 5 000 habitants.

Il est proposé de désigner :

M ORIVES Eric en qualité de délégué titulaire

Mme VANDEVELDE Hélène en qualité de déléguée suppléante

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix

Approuve la désignation ci-dessus en qualité de représentants de la commune de Lalevade d'Ardèche au sein du collège d'arrondissement.

N°15 - Répartition du produit des concessions du cimetière

L'article 3 de l'ordonnance du 6 décembre 1843 relative aux cimetières prévoyait en son article « Aucune concession ne peut avoir lieu qu'au moyen du versement d'un capital, dont deux tiers profit de la commune et un tiers au profit des pauvres ou des établissements de bienfaisance ». Cette base légale de répartition du produit des concessions de cimetières entre les communes (2/3) et les C.C.A.S. (1/3) a été abrogée par la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du code général des collectivités territoriales.

L'instruction n°00-078-MO du 27 septembre 2000 de la Direction Générale de la Comptabilité Publique, vient préciser que la commune peut ainsi librement décider des modalités de répartition du produit perçu à l'occasion de l'octroi de concessions de cimetières.

Cette même instruction, prévoit que les modalités de répartition du capital versé en application l'article L.2223-15 du C.G.C.T., entre d'une part, le budget de la commune, et d'autre part celui du C.C.A.S., doivent être arrêtées par une délibération.

Vu la délibération du 18 avril 2017 portant sur le transfert des compétences du CCAS à la Commune

Vu la délibération n°2025-11-05 en date du 06 novembre 2025, portant sur la clôture et le transfert du passif, de l'actif et du résultat du budget CCAS 15510 à la Commune.

Monsieur le Maire propose d'affecter la totalité du produit de la vente ou du renouvellement de concessions au profit du seul budget communal.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des voix

QUESTIONS DIVERSES :

- M FIALON Dominique demande si le Plan Communal de Sauvegarde et le Plan Particulier de Mise en Sécurité de l'école publique ont été mis à jour, nous avons répondu que c'était en cours
M CHANEAC Damien nous conseille de demander à la Préfecture de faire un essai pour nous entraîner.
- M FIALON Dominique demande si le dossier de proposition de rachat de terrain d'ADIS a avancé, nous avons répondu que les rendez-vous avec tous les acteurs du projet sont pris
- Point sur Travaux entrée sud, demandé par les conseillers minoritaires, des retards sont prévus, les travaux doivent s'arrêter tous l'été et reprendre en septembre
- Mme HILAIRE Béatrice nous alerte sur l'interdiction de faire de la publicité pour une entreprise sur le site Facebook de la commune, comme elle a pu le constater dernièrement
- Mme HILAIRE Béatrice demande à ce que l'association enlève l'affiche pour leur loto car c'est aux associations que revient cette tâche.

Prochain conseil municipal : le 28 avril 2026

Séance levée à : 21 h 20

MAIRIE DE LALEVADE D'ARDECHE
Compte rendu de la séance du 28 Avril 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le vingt-huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Monsieur, ORIVES Eric

Présents : M ORIVES Eric, M MORIN Frédéric, Mme CHAMBOULEYRON Isabelle, M GONZALEZ Angel, M MOULIN Jean-Noël, Mme TERRISSE Lolita, Mme WAREMBOURG Elise, DUSSERRE Loïc, M ISSARTEL Dorian, Mme HILAIRE Béatrice, M CHANEAC Damien

Absent(s) avant donné procuration : Mme VANDEVELDE Hélène à Mme CHAMBOULEYRON Isabelle, Mme FIARD Sylvie à Mme TERRISSE Lolita, Mme GARCIA Sonia à M ORIVES Eric, M FIALON Dominique à M CHANEAC Damien

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Mme TERRISSE Lolita

I - ORDRE DU JOUR

Le compte-rendu de la séance du 14 avril 2026 est approuvé à douze voix pour et trois contres (M FIALON Dominique, Mme HILAIRE Béatrice et M CHANEAC Damien)

II - DELIBERATIONS

N 1 - Délibération d'affectation des résultats du compte financier unique 2025

Au vu du résultat du compte financier unique 2025, il convient de délibérer sur l'affectation des résultats :

1° Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :

Compte 1068 : (recette d'investissement) : 100 000 €

2° Reste sur excédent de fonctionnement : (ligne 002 : 144 084.55 €).

Par douze voix pour et trois contre (Mme HILAIRE Béatrice, M CHANEAC Damien, M FIALON Dominique), le Conseil Municipal approuve l'affectation des résultats du compte financier unique 2025.

N°2 - Vote des taux des impôts directs locaux 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

(Exposé des motifs conduisant à la proposition)

En conséquence, Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux et de les laisser comme suit

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 35,50 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 84,13 %

- taxe d'habitation (TH) : 9,66 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision et de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux

- de transmettre une copie de ces documents au service fiscalité directe locale de la direction départementale des finances publiques.

N° 3 – Montant de la participation pour les fournitures scolaires de l'école publique

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer un montant forfaitaire de 75 € par élève pour les fournitures scolaires de l'école publique. Pour l'année 2026, la base est le nombre d'élèves à la rentrée scolaire 2025-2026 est de 73 élèves soit une participation de Cinq mille quatre cent soixante-quinze euros (5 475 €)
La proposition est adoptée à l'unanimité des voix

N° 4 – attribution des subventions aux associations

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2026 selon le tableau annexé à la présente délibération, pour une somme de 8431,00 € (Huit Mille Quatre Cent Trente et Un Euros) au chapitre 65

TABLEAU ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2026

ASSOCIATIONS	ANNEE 2025 CA	ANNEE 2026 BP	Local mis à dispo	Eau et Electricité
Art 65748 :				
ADAPEI	100,00 €	100,00 €	Oui	Oui
AMICALE SAP POMPIERS	605,00 €	605,00 €		
AMICALE DONNEURS SANG BENEVOLES AUBENAS	50,00 €	50,00 €		
AMICALE LAIQUE	230,00 €	230,00 €		
APEL SAINT JOSEPH	200,00 €	200,00 €		
ASSO LES USAGERS HOPITAL AUBENAS	50,00 €	50,00 €		
BEALIERE DE FABRIAS	180,00 €	180,00 €		
BEALIERE DES PRADES	180,00 €	180,00 €		
BEALIERE DE VALENTE	180,00 €	180,00 €		
COOPERATIVE ECOLES PUBLIQUES 73 élèves x 20 en 2025-2026	1580,00 €	1460,00 €		
KARATE DE LALEVADE	200,00 €	200,00 €	oui	oui
LES RESTOS DU CŒUR	50,00 €	50,00 €		
LES VAGABONDS	190,00 €	190,00 €	oui	oui
LOISIRS ET CULTURE	180,00 €	180,00 €		
LS DANCE COMPAGNY (ex MELTING DANCE) en attente document	0,00 €	180,00 €		
OGEQ école privé Saint Joseph exceptionnelle classe découverte	528,00 €	0,00 €		
PETANQUE SANS SOUCIS 1000 € exceptionnelle	1180,00 €	180,00 €	oui	oui
PREVENTION ROUTIERE	160,00 €	160,00 €		
SOCIETE DE CHASSE	180,00 €	180,00 €		
SOCIETE LES BOULES LEVADOISES en attente document	0,00 €	180,00 €	oui	oui
UNION SPORTIVE LALEVADE	2 000,00 €	2 000,00 €		
UNRPA	446,00 €	446,00 €	oui	oui
FORESTIERS SAPEURS	50 ,00 €	50,00 €		
REMUE MENINGES	300,00 €	300,00 €	oui	oui
SAJ LES BABELOUS	200,00 €	200,00 €		
ASA - ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE	200,00 €	200,00 €		
LEDA ATOMICA 07 Journée de la Dame	500,00 €	500,00 €		
Total chapitre 65	8587,00€	8431,00 €		

N° 5 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget primitif pour 2026 est présenté au conseil municipal :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 1 166 216.52 €

Section d'investissement : dépenses et recettes : 767 727.63 €.

Madame Béatrice HILAIRE nous fait remarquer que le report de l'excédent de fonctionnement n'est pas exact, et nous interroge sur certain chapitre, la secrétaire générale explique qu'elle a procédé à de petites modifications pour équilibrer la section et a présenter les nouveaux tableaux et pour le report de l'excédent de fonctionnement, la secrétaire générale a promis une réponse à ce sujet. (le lendemain un mail est envoyé à tous les élus en expliquant que c'est une mauvaise saisie dans le tableau et que l'erreur a été rectifier)

Le budget Primitif 2026 est proposé au vote

Approuvé par douze voix pour, trois abstentions (D. FIALON, B. HILAIRE, D. CHANEAC)

QUESTIONS DIVERSES :

- Mme HILAIRE Béatrice, nous signale que le tracteur a été utilisé dans le week-end par un Conseiller et demande si les élus sont assurés. M ISSARTEL Dorian explique qu'il a effectué des essais du véhicule suite à sa réparation, et Monsieur Eric ORIVES certifie que les élus sont assurés.
- M Eric ORIVES a répondu à M Dominique FIALON absent, au travers des Conseillers minoritaires présent sur 1^{er} point pour le suivi d'un dossier en cours concernant une transformation d'un local commercial en lieu d'habitation sans autorisation, les procédures ont été lancées, la commune n'a rien à faire de plus et 2nd point sur le risque de pollution sur une propriété appartenant à la commune qui est en zone inondable : le locataire a reçu un recommandé à ce sujet pour dépolluer la zone concernée, nous suivons le dossier.
- M Eric ORIVES signale un problème technique sur le portail de l'école et assure que le problème a été résolu de façon provisoire en attendant la réparation définitive.
- Le Plan Particulier de Mise en Sécurité de l'école publique sera bientôt présenté aux élus et proposé au vote

Prochain conseil municipal : courant du mois de mai ou juin

Séance levée à : 21 h 18

MAIRIE DE LALEVADE D'ARDECHE
Compte rendu de la séance du 05 juin 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le cinq juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Monsieur, ORIVES Eric

Présents : M ORIVES Eric, Mme VANDEVELDE Hélène, M MORIN Frédéric, Mme CHAMBOULEYRON Isabelle, M GONZALEZ Angel, M MOULIN Jean-Noël, Mme GARCIA Sonia, Mme WAREMBOURG Elise, DUSSEYRE Loïc, M ISSARTEL Dorian, M FIALON Dominique, Mme HILAIRE Béatrice, M CHANEAC Damien

Absent(s) ayant donné procuration : Mme TERRISSE Lolita à Mme CHAMBOULEYRON Isabelle, Mme FIARD Sylvie à M ISSARTEL Dorian,

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Mme CHAMBOULEYRON Isabelle

I - ORDRE DU JOUR

Le compte-rendu de la séance du 28 avril 2026 est approuvé à douze voix pour et trois contres (M FIALON Dominique, Mme HILAIRE Béatrice et M CHANEAC Damien)

Compte rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT

Au début de la séance, le Maire rend compte des décisions qu'il a prise en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du conseil municipal en date du 14 avril 2026.

- DEC 2026-04-02 Constitution de provision pour risques et charges (EHPAD)
- DEC 2026-04-03 Constitution de provision pour gros entretien ou grandes révisions (PONT)
- DEC 2026-04-04 Constitution de provision pour dépréciations des créances
- DEC 2026-04-05 Tarifs droit de place Foodtruck
- DEC 2026-05-06 Tarifs droit de place commerces ambulants

II - DELIBERATIONS

N 1 – Décision Modificative n°1-2026

Afin de régulariser la reprise des résultats sur le BP 2026, il est nécessaire d'enlever – 2999.07 à l'article 002 résultat de fonctionnement et de mettre une recette supplémentaire du même montant à l'article 70311 concessions cimetières.

La décision modificative a été votée à l'unanimité.

N°2 – Election des délégués titulaires et suppléant pour les élections Sénatoriales

Après avoir constaté que la condition du quorum était remplie, Monsieur le Maire a demandé combien de listes étaient déclarées.

Il a ensuite nommé les deux conseillers les plus âgés (Mme VANDEVELDE Hélène et M. FIALON Dominique) et les deux conseillers les plus jeunes (M. DUSSEYRE Loïc et M. ISSARTEL Dorian).

Monsieur le Maire rappelle que, pour les communes de 1 000 à 1 499 habitants, le nombre de délégués à élire est fixé à : 3 délégués titulaires ; 3 délégués suppléants.

La liste suivante, nommée « liste n° 1 », est déposée, composée alternativement d'un candidat de chaque sexe :

1. Mme FIARD Sylvie
2. M ORIVES Eric
3. Mme VANDEVELDE Hélène
4. M GONZALEZ Angel
5. Mme WAREMBOURG Elise
6. M MORIN Frédéric

Chaque conseiller municipal a déposé dans l'urne son bulletin de vote, écrit sur papier blanc. Il est ensuite procédé à l'élection des délégués titulaires et des suppléants.

Le conseil municipal a procédé à l'élection des délégués et suppléants au scrutin secret, à la majorité absolue, conformément aux dispositions du Code électoral.

Premier tour de scrutin : le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	3
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	12

Délégués titulaires élus :

1. Mme FIARD Sylvie
2. M ORIVES Eric
3. Mme VANDEVELDE Hélène

Délégués suppléants élus :

4. M GONZALEZ Angel
5. Mme WAREMBOURG Elise
6. M MORIN Frédéric

Les intéressés ont déclaré accepter leur mandat et les absents ont déclaré accepter le leur suite à la demande de M. le Maire.

La secrétaire générale se retire pour rédiger le procès-verbal et la feuille de proclamation en trois exemplaires originaux pour signature du bureau, soit M. Éric ORIVES, président, Mme Hélène VANDEVELDE, M. Dominique FIALON (conseillers les plus âgés), M. Loïc DUSSERRE, M. Dorian ISSARTEL (conseillers les plus jeunes) et Mme Isabelle CHAMBOULEYRON (secrétaire) : 1 exemplaire à destination de la sous-préfecture, 1 exemplaire pour l'affichage et 1 pour les archives de la commune.

N° 3 — Cession de divers parcelles cadastrées section A numéros 1040, 1055, 1491, 1538, 1587, 1597, 1727p, 1728p, 1729p et 2092, au prix de 350 000,00€ (TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS) HT à l'opérateur ADIS.

Vu la convention de veille et de stratégie foncière n° 07C010 signée le 25 avril 2023 entre la commune de Lalevade-d'Ardèche et l'EPORA ;

Vu la convention opérationnelle n° 07C012 « Scierie PASTRE » signée le 14 décembre 2023 entre la commune de Lalevade-d'Ardèche et l'EPORA ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Lalevade-d'Ardèche en date du 1er février 2024 autorisant l'EPORA à acquérir les parcelles cadastrées section A numéros 1040, 1055, 1491, 1538, 1587, 1597, 1727, 1728 et 1729 au prix de 242 000,00 €, appartenant à l'indivision PASTRE ;Vu la

délibération du Conseil municipal de la commune de LALEVADE D'ARDECHE en date du 3 octobre 2024 autorisant EPORA à acquérir la parcelle cadastrée section A numéro 2092 au prix de 1,00€, appartenant à la commune de LALEVADE D'ARDECHE ;

Considérant que la commune de Lalevade-d'Ardèche a pour projet la cession des parcelles cadastrées section A numéros 1040, 1055, 1491, 1538p, 1587, 1597, 1727p, 1728p, 1729p et 2092 au profit de la société ADIS SA HLM ou toute autre société qui s'y substituerait, dont le prix de vente s'élève à 350 000,00 € HT, pour la réalisation des projets suivants :

- Sur l'ancienne scierie (parcelles A n° 1040, 1055, 1491, 1538p, 1587, 1597, 1727p, 1728p, 1729p) : construction d'un nouvel EHPAD ;
- Sur l'ancien EHPAD (parcelle A n° 2092) : construction de 15 à 18 logements locatifs seniors.

Il convient de mandater l'EPORA pour céder les biens susvisés.

Il est ici précisé que les parcelles cadastrées section A numéros 1538, 1727, 1728 et 1729 feront l'objet d'un bornage. Le surplus des parcelles sera cédé à la commune à l'euro symbolique en vue de la création d'une voirie.

La commune et l'EPORA prendront à leur charge le financement du déficit de l'opération selon les conditions exposées dans la convention opérationnelle n° 07C012.

Une fois l'acte de vente signé avec l'opérateur, l'EPORA adressera à la commune une demande de participation au déficit de l'opération, qui sera recalculée sur la base du bilan réel final.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

AUTORISE l'EPORA à vendre à la société dénommée ADIS SA HLM, dont le siège social est situé à AUBENAS (07205), 26 allée de la Guinguette, identifiée au SIREN sous le numéro 386 220 032, les parcelles cadastrées section A numéros 1040, 1055, 1491, 1538p, 1587, 1597, 1727p, 1728p, 1729p et 2092, au prix de 350 000,00 € HT (TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS).

PAYER, à la suite de la cession et sur demande de l'EPORA, le solde de la participation financière au déficit de l'opération ;

CHARGE M. le Maire ou l'adjoint délégué de signer tout document afférent à cette cession.

Cette délibération ne tient pas compte de la parcelle A 1946, appartenant à la famille COURT, dont la commune a fait l'acquisition par acte administratif (DEL 2024-01-02), qui sera vendue par la commune directement à ADIS au prix de 30 000 euros. N° 4 – Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

N° 4 – Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Le règlement intérieur du Conseil municipal, adopté à l'unanimité par délibération n° 2020-09-06 en date du 2 septembre 2020 par l'équipe de M. FIALON Dominique, a été modifié à leur demande lors du Conseil municipal du 14 avril 2026 par délibération n° 2026-04-05 (demande de M. FIALON D. de supprimer l'article 5).

Afin de répondre correctement aux questions posées et de laisser le temps à l'équipe actuellement en place de prendre connaissance des dossiers sur lesquels pose les questions, M. ORIVES Eric et son équipe ont désiré réintroduire l'article 5 du règlement intérieur.

Après avoir été soumis à l'approbation du Conseil municipal, le règlement intérieur a été adopté par 12 voix pour et 3 contres (M FIALON Dominique, Mme HILAIRE Béatrice, M CHANEAC Damien). L'article 5 a donc été réintroduit.

N° 5 – Désignation des représentants communaux au sein des commission thématiques de la CLECT et du référent communal dans le cadre du PICS

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner un représentant pour siéger au sein de la CLECT ;

Considérant que le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ;

Par ailleurs, le dernier conseil communautaire a acté le lancement du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS). Ce document a vocation à organiser la solidarité intercommunale en situation de crise et à vous soutenir dans vos prérogatives de protection de la population.

Alain Condor, Vice-président en charge de l'aide à l'investissement des communes et de l'ingénierie au service des communes, a été désigné élu référent pour piloter ce projet. Au sein du pôle « Développement territorial », il sera notamment appuyé par Rémi Dalleau, stagiaire en Master 1 (gestion et Évaluation des environnements montagnards).

L'élaboration du PICS s'accompagnera d'un diagnostic pour accompagner les communes ne disposant pas encore de Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ou dont le document nécessite une mise à jour.

Considérant la candidature unique de M. Eric ORIVES

Considérant M. Eric ORIVES candidat unique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à 13 (treize) voix pour et 2 (deux) abstentions (M FIALON Dominique et Mme HILAIRE Béatrice) :

Article 1 : De désigner en qualité de représentant de la commune de Lalevade d'Ardèche au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et du référent communal dans le cadre du PICS : Monsieur Eric ORIVES.

Article 2 : Dit que la présente délibération sera notifiée à la communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans.

Article 3 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur CHANEAC Damien, se propose de participer ou de conseiller à l'élaboration du PICS.

QUESTIONS DIVERSES :

- La caravane stationnée sur l'aire de loisir de la clape a bien fait l'objet d'un contrat sous la mandature de M. FIALON Dominique en 2025, la municipalité actuelle a reconduit ce contrat et a délivré un arrêté du maire à l'exploitant.
- M. FIALON signale des problèmes de nuisances sonores place de l'église, M. ORIVES Eric a reçu une personne en mairie, l'affaire est en cours.
- M. ORIVES Eric fait le point sur les incidents survenus sur la commune.

Prochain conseil municipal :

Séance levée à : 22 h 30

14. 🗳️ Le mot des élus d'opposition (faisant usage du droit d'expression garanti par la loi)



Un nouveau conseil, une responsabilité partagée

Le scrutin du 15 mars a donné à la nouvelle majorité une avance nette : 12 sièges sur 15, soutenus par 300 voix. Cette configuration offre la stabilité nécessaire à la conduite de l'action municipale dans les années à venir.

De notre côté, 294 habitantes et habitants nous ont accordé leur confiance et nous ont permis d'obtenir 3 sièges. Cette responsabilité, nous la mesurons pleinement. Même si le mode de scrutin amplifie mécaniquement l'écart en sièges, nous porterons avec sérieux et constance la voix de celles et ceux qui ont choisi de nous soutenir.

Notre rôle au conseil municipal

Nous sommes présents, attentifs et constructifs. Nous intervenons lorsque des décisions ne nous semblent pas aller dans le sens de l'intérêt général. Nous restons vigilants sur les méthodes employées et sur l'avancement des dossiers engagés lors du précédent mandat FIALON, dont plusieurs étaient proches d'aboutir :

- Entrée sud — aménagement structurant pour l'accès à la commune
- Projet Senioriales
- Construction d'un nouvel EHPAD
- Entrée nord — dont une partie est déjà subventionnée

Et nous serons attentifs à la réalisation des projets que nombres d'habitants réclamaient :

- Rue des écoles — embellissement et sécurisation de la circulation
- Vie économique locale — soutien aux commerces et artisans
- Quai Reynaud — devenir et usages

D'ores et déjà nous nous félicitons de la vente des terrains EPORA à ADIS en vue de la construction de senioriales et d'un nouvel EHPAD. L'essentiel reste que le travail engagé porte ses fruits et que les dossiers aboutissent.

Notre objectif est clair : être attentifs aux projets et veiller à ce chaque Levadoise, Levadois, soit entendu, femmes et hommes, filles et garçons, dans toute la diversité de notre commune.

Vos 3 élus du groupe minoritaire : Damien CHANEAC, Dominique FIALON, , Béatrice HILAIRE, au service des Levadoises et des Levadois.

Agréable été

Pour nous suivre : page face book **Ensemble pour Lalevade**

PRÉVENTION MOUSTIQUES

La saison des moustiques approche et la **prévention est la seule solution efficace pour limiter les nuisances et les risques sanitaires** dans notre commune.

Pour agir avant la prolifération, un guide de prévention a été conçu pour les habitants :

<https://traitement-nuisible.com/moustique/>



ALERTE SÉCHERESSE EN ARDÈCHE

Malgré un hiver pluvieux, le printemps 2026 est l'un des plus secs depuis 50 ans. Le département est placé en niveau ALERTE. Les restrictions s'appliquent à tous (eau du robinet, puits, pompage).

Ce qui est interdit :

- Laver son véhicule à la maison (direction les stations pro).
- Remplir sa piscine privée (hors premier remplissage/remise à niveau entre 20h et 9h).
- Nettoyer ses terrasses, façades et voies d'accès.

Ce qui est réglementé :

- Potagers : arrosage interdit en journée (autorisé uniquement de 18h à 11h).
- Pelouses & Jardins d'agrément : arrosage autorisé uniquement les lundis, mercredis et vendredis de 20h à 9h.

La situation des cours d'eau est critique et le soutien des barrages est au plus juste. Ensemble, adoptons les bons réflexes pour économiser l'eau !

 **Plus d'infos et arrêté complet sur www.ardeche-eau.fr**

ALERTE SECHERESSE
rappel des mesures de restriction
(pour l'eau domestique)



Interdiction de laver sa voiture personnelle hors des stations professionnelles



Limitation de l'arrosage des pelouses, jardins d'agrément, ronds points et espaces verts
autorisé entre 20h et 9h, trois jours par semaine (lundi, mercredi et vendredi)



Interdiction de remplir les piscines et spas de loisirs privés
sauf le premier remplissage des piscines nouvellement construites et le remplissage complémentaire, autorisés uniquement entre 20h et 9h.



Eviter d'arroser les potagers et terrains de sport aux heures les plus chaudes de la journée
autorisé de 18h à 11h



Interdiction de nettoyer les voiries, terrasses, façades...
sauf impératifs sanitaires et à l'exception des lavages effectués par les balayeuses laveuses automatiques



Fermeture des fontaines publiques
et jeux d'eau en circuit ouvert



Strict respect des arrêtés préfectoraux d'autorisation
pour les canaux d'agrément, béaliers, plans d'eau, ouvrages hydrauliques...

Pour nos rivières et pour nos robinets :
respectons tous les restrictions et adoptons des pratiques économes en eau !

Infographie : SEBA et EPTB Ardèche-juliet 2023

Agenda évènements 2026

JUILLET

Samedi 11 FEU D'ARTIFICE / REPAS / BAL - Parc de la Clape
Organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

Dimanche 26 à 12h REPAS UNRPA - Parc de la Clape
Organisé par l'UNRPA

AOÛT

Vendredi 7 CINEMA SOUS LES ETOILES - Parc de la Clape
Offert par la municipalité en partenariat avec La Maison de l'Image Aubenas

Samedi 29 CONCOURS DE PETANQUE - Terrain de pétanque sous la salle polyvalente
Organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

SEPTEMBRE

Mardi 15 PIQUE-NIQUE - Parc de la Clape
Organisé par Les Remues Méninges

OCTOBRE

Vendredi 2 & samedi 3 Parc assistance place de la Gare - Les Tanins - parkings
environnent la salle polyvalente
Organisé par l'ASA ARDECHE - Rallye de l'Ardèche

Samedi 17 SOIREE JEUNES - Salle polyvalente
Organisée par le Service Jeunesse ASV

Samedi 24 CASTAGNADE - Place de l'Eglise
Offert par la municipalité

NOVEMBRE

Mardi 10 CONCOURS DE BELOTE - Salle polyvalente
Organisé par l'USPHC

Samedi 21 REPAS DES AÎNES - Salle polyvalente
Organisé par la commune

Samedi 28 & dimanche 29 MARCHE DE NOEL - Salle polyvalente
Organisé par Les Vagabonds

DECEMBRE

Samedi 5 & dimanche 6 REPAS UNRPA - Salle polyvalente
Organisé par l'UNRPA

Samedi 13 ARBRE DE NOEL - Salle polyvalente
Organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers